

VILLE DE

SAINT-LAURENT-DU-

VAR

CONSEIL MUNICIPAL

DU

12 AVRIL 2023

Approuvé le : 14 JUIN 2023

<u>Président</u> :	<u>Secrétaire de Séance</u> :
	

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT-DU-VAR
SÉANCE DU MERCREDI 12 AVRIL 2023 – 16 h 30 –

Étaient présents :

M.	Joseph SEGURA	Maire
M.	Thomas BERETTONI	Adjoint
Mme	Brigitte LIZEE-JUAN	Adjoint
Mme	Danielle HEBERT	Adjoint
M.	Gilles ALLARI	Adjoint
Mme	Nathalie FRANQUELIN	Adjoint
M.	Jean-Pierre BERNARD	Adjoint
Mme	Mary-Claude BAUZIT	Adjoint
M.	Marcel VAÏANI	Adjoint
Mme	Marie-Paule GALEA	Adjoint
M.	Éric BONFILS	Adjoint
M.	Bernard GIRARDOT	Conseiller municipal
Mme	Juliette BARALE	Conseiller municipal
M.	Jean-Pierre PAUSELLI	Conseiller municipal
M.	Michel ELBAZ	Conseiller municipal
Mme	Pierrette CHARLIER	Conseiller municipal
Mme	Florence ESPANOL	Conseiller municipal
Mme	Corinne NESONSON	Conseiller municipal
Mme	Vanessa GUERRIER-BUISINE	Conseiller municipal
M.	Yoann SUAU	Conseiller municipal
M.	Ludovic GALLUCCIO	Conseiller municipal
Mme	Laurie MORETTO ALLEGRET	Conseiller municipal
M.	Raphaël PALAYER	Conseiller municipal
Mme	Marie-France CORVEST	Conseiller municipal
M.	Patrick VILLARDRY à partir de 17 h	Conseiller municipal
M.	Marc ORSATTI	Conseiller municipal
Mme	Astrid RAMELLA-VICENTE	Conseiller municipal
Mme	Sandrine BELOT	Conseiller municipal

Absents excusés, ont donné pouvoir :

Mme	Alexandra DEY	à Mme Mary-Claude BAUZIT
M.	Christophe DOMINICI	à M. Thomas BERETTONI
Mme	Andrée NAVARRO-GUILLOT	à M. Éric BONFILS
Mme	Priscilla HALIOUA	à M. Bernard GIRARDOT
M.	Christian RADIGALES	à M. Joseph SEGURA
M.	Franck ESPINOSA	à M. Patrick VILLARDRY

Absent :

M. Marc MOSCHETTI

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LAURENT-DU-VAR
SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du 8 mars 2023	6
Désignation du secrétaire de séance	6
Lecture des décisions (article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)	10
1) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNEE 2023	12
2) VOTE DES TAUX FISCAUX COMMUNAUX POUR 2023.....	30
3) ADMISSION EN NON-VALEUR N°1-2023 – LISTE 5725900012.....	30
4) DOTATION DE SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE (DSM) - AFFECTATION AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIÈRE SAINT MARC	31
5) AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DES CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) N° 165 ET N° 166	31
6) MODIFICATION N°3 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 161- AMENAGEMENT DES PROMENADES DU LITTORAL	32
7) MODIFICATION N°3 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 164- EXTENSION DU CIMETIÈRE SAINT MARC.....	32
8) MODIFICATION N°1 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 169- PELOUSE NATURELLE STADE DES ISCLES.....	33
9) AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS PLURI ANNUELLE 2022-2026 ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR ET L'ASSOCIATION DE GESTION D'ANIMATION SPORTIVE ET SOCIO-CULTURELLE (AGASC).....	34
10) CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION "ROBINSON 06" - ANNEE 2023	35
11) CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE "L'ASSOCIATION REGIONALE POUR LA PROMOTION DES ACTIONS DE SANTE" - DITE A.R.P.A.S. - ANNEE 2023	35
12) CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VAR ET L'ASSOCIATION OS. ATOUT.....	36
13) ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR A L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LE VOTE ELECTRONIQUE (AVVE).....	37
14) RAPPORT SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2022	40
15) REVALORISATION DES TARIFS CONCERNANT LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (T.L.P.E) DE L'ANNÉE 2024.....	44
16) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRIPARTITE AUTORISANT LA RÉALISATION ANTICIPÉE DE TRAVAUX DE DÉSAMIENTAGE ET DE DÉMOLITION D'OUVRAGES COMPRIS DANS LE PÉRIMETRE DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DU SQUARE BENES.....	45

17) ACQUISITION DE LA PROPRIETE DES CONSORTS BORMIDA CADASTREE SECTION BC N°350 SISE AVENUE DES FILAGNES- CONSTITUTION DE SERVITUDES	46
18) CRÉATION D'UNE NOUVELLE REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - MANIFESTATION " IRONMAN "	48
19) DELEGATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SAISIR POUR AVIS LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX.....	48
20) CONCESSION DE PLAGES DE SAINT-LAURENT-DU-VAR - AVIS DE LA COMMUNE SUR L'EXTENSION DE LA PERIODE D'EXPLOITATION ET L'OUVERTURE A L'ANNEE DES ETABLISSEMENTS BALNEAIRES.....	49
21) MISE EN PLACE D'UN ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (E.N.T.) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (D.S.D.E.N.) DES ALPES-MARITIMES	51
22) CREATION D'UNE TARIFICATION POUR LE SLV CLUB ET SUPPRESSION DU TARIF LUDIPLAGE A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2023	52
23) ATTRIBUTION DE SUBVENTION A DESTINATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES PERCEVANT UNE SUBVENTION ANNUELLE DE MOINS DE 23 000 €, POUR L'ANNEE 2023	53
24) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN ATHLETISME » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023.....	55
25) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN BASKET » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023.....	55
26) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « FEDERATION DU STADE LAURENTIN» DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023.....	55
27) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN FOOTBALL » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023.....	55
28) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN GYMNASTIQUE ARTISTIQUE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023	55
29) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN GYMNASTIQUE RYTHMIQUE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023	55
30) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN JUDO » DONT LE	

MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023	55
31) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN KARATE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023	55
32) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN LUTTE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023	55
33) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN MINIBOULE LAURENTINE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023	56
34) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN NATATION SPORTIVE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023	56
35) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN NATATION SYNCHRONISEE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023	56
36) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN RETRAITE SPORT & SANTE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023	56
37) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN RUGBY » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023	56
38) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN VOLLEY-BALL » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023	56
39) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN CLUB VAR MER» DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023	56
40) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SARL IRON MAN FRANCE ET LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR	57
41) CONVENTION TYPE PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU BEACH SPORT FESTIVAL	57
QUESTIONS DIVERSES	59

**CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT-LAURENT-DU-VAR
Séance du mercredi 12 avril 2023**

La séance est ouverte à 16 h 30
sous la présidence de Monsieur Joseph Ségura, Maire,
Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

M. LE MAIRE.- Bonjour à toutes et à tous, bienvenue dans cette salle du Conseil municipal avec le Budget de la commune en dossier important.

Avant de commencer à entrer dans les délibérations, je vais demander à Nathalie Franquelin de faire l'appel et je citerai les noms des élus qui ont des pouvoirs.

(Il est procédé à l'appel)

Merci pour cet appel.

Approbation du procès-verbal du 8 mars 2023

Mes chers amis, chers collègues, avez-vous des observations concernant le conseil municipal du 8 mars 2023 ? Il n'y en a pas. Il est donc adopté.

Le procès-verbal du 8 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Si vous êtes d'accord, c'est Yoann Suau qui sera notre secrétaire de séance.

M. Yoann Suau est désigné secrétaire de séance

Si vous voulez bien noter dans vos agendas la date du prochain conseil municipal qui aura lieu le mercredi 14 juin 2023 à l'heure normale, 17 h 30.

Avant d'enchaîner sur les délibérations, je vous informe que la délibération n° 4 relative à la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) a fait l'objet d'une modification suite à la demande de la métropole Nice Côte d'Azur, laquelle souhaite harmoniser toutes les délibérations prises sur le territoire métropolitain. Un rapport est annexé à cette délibération qui sera présentée par Monsieur Jean-Pierre Bernard. Je vous demande, mes chers collègues, d'accepter la modification de la délibération. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? *(Aucune demande)* Merci, mes chers collègues.

Et avant de donner lecture des décisions à M. Berettoni, je voudrais revenir sur deux événements que nous avons eus sur la commune de Saint-Laurent-du-Var. Le premier

concerne, vous le savez tous, l'installation illégale d'un cirque, le deuxième, c'est le Conseil municipal des jeunes.

Je rappelle les faits concernant la tentative d'installation illégale du cirque Muller au Point du Jour le lundi 10 avril : dans la matinée du lundi de Pâques, arrivée de Levens d'une partie du cirque qui s'est d'abord installée de manière illégale dans le quartier du Point du Jour, sur un terrain appartenant à Côte d'Azur Habitat. Très rapidement, je me suis rendu sur place avec la police municipale, mes élus (je remercie M. Thomas Berettoni, Florence Espanol ainsi que mon directeur général des services, Jean-Michel Pignol et tous les élus de la majorité qui ont fait part de leur présence), et je tiens à préciser que la violence verbale de la famille Muller n'a aucune limite. Nous nous sommes retrouvés face à des gens très agressifs et menaçants qui expliquaient, entre autres, qu'ils faisaient ce qu'ils voulaient et que c'était eux qui décidaient où ils allaient, pas le maire ni les autorités. La famille Muller s'est notamment défendue de détenir une autorisation ; après vérification, il s'avère qu'ils avaient obtenu cette autorisation de manière frauduleuse de la part de Côte d'Azur Habitat. En effet, les Circassiens se sont fait passer pour des agents de la mairie de Saint-Laurent-du-Var, plus exactement du service de la Culture, pour obtenir le sésame d'installation auprès de Côte d'Azur Habitat avec, comme nom de société, Alexandre Animation Spectacle, une entreprise actuellement en liquidation judiciaire. Naturellement, l'agent pensait avoir en face de lui un agent du service Culture de la ville de Saint-Laurent-du-Var et étant moi-même au conseil d'administration de Côte d'Azur Habitat, il ne s'est pas posé plus de questions quand on lui a présenté une attestation. C'est comme ça que l'on s'est retrouvé dans cette situation.

Sur place, rejoint avec Anthony Borré, le président de Côte d'Azur Habitat, nous avons bloqué l'accès au Point du jour grâce à l'intervention des forces de l'ordre, et je remercie Monsieur le Préfet, vraiment, car il a participé toute la journée à mes côtés à ces problématiques que nous avons rencontrées ici et à Saint-André-la-Roche. Je voudrais également remercier et féliciter les agents de la police municipale qui ont fait un travail remarquable, non seulement toute la journée, mais toute la nuit, puisqu'ils sont restés toute la nuit jusqu'au lendemain du départ du cirque. Vraiment remercier Olivier Cases qui a fait toute la nuit, Fred Berthoin et l'ensemble des policiers municipaux qui ont montré beaucoup de sang-froid et de professionnalisme. Je suis très fier de cette police municipale. Je remercie aussi la police nationale, les forces de l'ordre, les CRS, tous ceux qui ont participé au maintien de l'ordre et à la force publique.

À la mi-journée, une fois sécurisé l'accès au Point du Jour, avec mon directeur général des services, Monsieur Pignol que je voudrais remercier parce que vous avez été présent à mes côtés tout au long de cette journée, véritablement une présence nécessaire et utile, nous avons, ensemble et avec les élus, essayé d'apporter une réponse à ces insultes, mais ce n'était pas gagné ! Avec mon DGS et Anthony Borré, nous sommes partis à l'encontre de l'autre partie du convoi, bloqué par les forces de l'ordre à Saint-André-la-Roche, et avec le préfet Bernard Gonzalez. Vous l'avez certainement vu aux informations télévisées et sur les réseaux sociaux, la situation était extrêmement tendue avec de violentes injures, des menaces ont été prononcées, notamment par la famille Muller. Finalement, après de longues discussions, cette partie du convoi est restée sur place pour y passer la nuit. Plusieurs plaintes ont été déposées par la ville : Thomas Berettoni a déposé plainte au commissariat de Foch et moi-même, j'ai déposé plainte pour toutes ces violences, les injures et les crachats, à la gendarmerie nationale à Nice. Mardi matin, le préfet Bernard Gonzalez a trouvé un

repli au cirque ; en fait, il l'avait trouvé la veille, le lundi soir, puisqu'une partie partait déjà sur Antibes, sur le terrain d'Antibes, et le lendemain, l'autre partie au Point du Jour a rejoint le premier groupe.

Vraiment, ça a été une journée un peu compliquée ; quand, depuis le matin, vous avez des personnes qui vous insultent, qui vous injurient, et qui pensent qu'ils sont maîtres des lieux, c'est bien au-delà du cirque, des animaux, etc. C'est : je viens avec une attestation qui est frauduleuse, puisqu'on a menti, je m'installe là où je veux parce que finalement on n'a pas besoin d'autorisation, une fois que je me présente en ma qualité de maire ce n'est pas grave, on fait ce qu'on veut, on s'installe et on va déplier notre chapiteau. C'était toute la journée ce genre de menaces, ensuite, vous avez vu les images qui parlent d'elles-mêmes, je ne vais pas revenir dessus, je ne vais pas allonger mon discours, pour autant la journée a commencé à 9 heures le lundi de Pâques et a fini à plus de 23 heures, cela en présence de M. le Préfet, du Secrétaire général Loos et des forces de l'ordre.

La position de la municipalité sur la cause animale, c'est bien sûr notre projet de mandat dont Florence Espanol a la charge en tant qu'élue. Depuis 2014, nous organisons, ici même avec Nathalie Franquelin, des passages de cirque puisqu'un cirque est venu, mais sans animaux, ils sont les bienvenus lorsqu'ils n'ont pas d'animaux. Pour autant, aujourd'hui, au-delà de l'aspect illégal de l'installation, il y avait aussi la problématique de la cause animale et donc naturellement, il n'était pas question qu'ils restent sur la commune de Saint-Laurent-du-Var. Cela a été un moment fort pour nous, je crois que l'esprit, vous l'avez bien compris, c'est que l'on ne fait pas ce qu'on veut, comme, je pense, tous les maires des communes de France. On ne va pas en tirer de gloire ni quoi ce soit parce que nous n'étions pas seuls, heureusement il y avait tout le monde autour de nous avec de la fermeté de la part de notre administration, de la police, de moi-même. Nous avons montré que l'on ne fait pas ce qu'on veut sur la commune de Saint-Laurent-du-Var.

Nous sommes élus par les Laurentins et les Laurentines pour prendre des décisions, ce qui est bien, ce qui n'est pas bien et les Laurentins et Laurentines à chaque élection valident ou pas nos choix. En l'occurrence en 2020, ils les ont validés et donc naturellement comme représentant de la commune je ne souhaitais pas avoir ce cirque à Saint-Laurent-du-Var. Donc des moments forts, encore hier, il y a eu une émission sur C8 chez Hanouna où il y a eu des propos de la part du président du cirque quand même limités sur l'organisation, les élus, le président du cirque qui expliquait que les élus, finalement, on ne voulait jamais rien, que l'on s'opposait à tout. Enfin voilà, des mensonges et j'ai voulu réagir immédiatement à C8 ; je n'ai pas pu les avoir parce qu'ils ne voulaient pas me passer en direct, mais j'ai été entendu par le producteur à qui j'ai dit que ce n'était pas correct d'avoir fait un débat à charge et non pas un débat à deux sur la situation de ce qui s'est passé à Saint-Laurent-du-Var et des violences qu'a subies Anthony Borré lorsqu'il a été injurié et insulté. Vous avez vu la vidéo, même les crachats, j'ai été aussi sali, on est quand même des élus de la République, quels que soient les élus au conseil municipal, adjoint, on est élus donc il y a un respect à avoir quand même. Quand on voit ce qui se passe à l'Assemblée nationale, ce n'est pas forcément une belle image avec un certain groupe, en tous cas nous sommes des élus de proximité, dignes, on n'est pas dans la politique, on est là dans l'intérêt de nos administrés et surtout on est dans cette proximité, aussi je demande du respect pour la fonction que nous avons. J'ai un respect pour ce que je représente pour la collectivité, pour l'élu que je suis, pour nous tous adjoints, conseillers municipaux et j'associe tous

les élus de l'opposition et majorité parce que, lorsqu'on se présente devant des électeurs, il y a une représentation. On se présente, un choix est fait, il y a une majorité, il y a une opposition, et surtout il y a des personnes, des femmes et des hommes qui s'engagent dans la vie publique, et ce n'est pas facile de s'engager dans la vie publique tous les jours. Quand on s'engage pour une cause, pour une municipalité, je demande le respect pour ces élus parce que tout le monde parfois critique, mais venez, osez vous engager dans la vie publique, ce n'est pas facile la vie publique de nos jours. Donc respect à tous les élus qui se présentent à des élections et je demande le respect après, au cours de leur mandat. C'est ce que j'ai demandé et c'est ce que je souhaite pour les prochaines années, en tout cas, je me battrais de toutes mes forces pour le respect des élus, pour la dignité des élus et contre les violences aux élus. Quand je vois certains maires dans certaines communes qui sont menacés physiquement, on casse des voitures, on brûle les maisons ou on les menace, c'est intolérable. Avec l'Association des maires de France, avec cette cellule aussi contre les violences faites aux élus, on agit activement et je suis très attentif à ces violences. Voilà, concernant le cirque, c'est le cas de le dire.

Ensuite, nous avons eu le bonheur d'accompagner un groupe et je remercie Brigitte Lizée, Raphaël Palayer, Juliette Barale, Danielle Hébert, Thomas Berettoni et naturellement toute l'équipe de l'Éducation (Céline, Clémence, Audrey, Isabelle), car on a passé une très bonne journée. On est parti le matin avec EasyJet (sans faire de publicité) à 6 h 30 du matin, on est arrivés, le bus nous attendait 2 heures après, mais ce n'est pas grave, on a été sur un bateau-mouche, on est reparti avec les enfants au jardin du Luxembourg, ensuite on a visité le Sénat, accueillis par Dominique Estrosi-Sassone ; un bon moment avec le Conseil municipal des jeunes, c'était un engagement pour nos enfants, 34 garçons et filles, donc au Sénat avec les yeux pétillants de nos enfants qui ont découvert cette Chambre magnifique, en plus pendant les questions d'actualité ils ont vu la Première ministre, ils ont vu des ministres, ils sont restés 20 minutes à écouter les questions au Gouvernement, et ça a été un moment fort pour nous tous. Après, nous avons pris le bus pour rentrer à l'aéroport et alors là, jour de grève et la belle surprise de devoir rester une nuit de plus. Cela a été compliqué, mais EasyJet a tout pris en charge (puisque le vol a été annulé), l'hôtel, le bus, tout, mais enfin, ça a été un moment un peu épique d'avoir 34 enfants, on n'était plus des élus, on était des moniteurs de colonies de vacances avec son directeur du centre de vacances et on a tout fait ! On a chanté dans le bus, on a mangé MacDo, on a tout fait avec eux, c'était un moment important, fort et je pense qu'ils s'en souviendront au Conseil municipal des jeunes. Au prochain conseil municipal des jeunes, je pense qu'ils vont le rappeler, et je remercie toute l'équipe, Brigitte Lizée, parce qu'en permanence nous étions en contact avec les parents sur le groupe WhatsApp pour sécuriser les parents. Un moment de joie, un moment finalement opportun puisqu'on ne s'attendait pas à rester une nuit, et cela a créé du lien entre nous, entre les enfants, entre eux, vraiment un bon moment avec le Conseil municipal des jeunes, et je vous remercie vraiment pour tout le travail que vous avez fait. Après, on avait un animateur exceptionnel, Raphaël, avec Juliette, Thomas qui faisait le guide au Sénat étant ancien attaché parlementaire de l'Assemblée nationale, Danielle qui nous a fait aussi le plaisir d'être là, donc un bon moment.

Voilà ce que j'avais à dire avant d'entrer dans les débats du Conseil municipal. Je remercie naturellement tous les élus qui m'ont soutenu dans l'action que nous avons menée le jour de Pâques, je pense que l'on s'en souviendra. Pardon, j'ai oublié Frank Meffraidi qui était avec moi toute la journée aussi, regardez comme il est bronzé ! On

était au rond-point de Saint-André-la-Roche, il n'y avait rien, ah si, on a vu des chameaux descendre à un moment donné d'un camion. En tout cas, merci Frank, vraiment merci.

Je vais demander au premier Adjoint, Monsieur Berettoni, de lire les décisions suivant l'article L.2122-22, si vous voulez bien, Monsieur le premier Adjoint.

Lecture des décisions (article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

M. BERETTONI.- Avec plaisir, merci, Monsieur le Maire.

Je vais donc vous donner connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la séance du conseil municipal du 8 mars 2023, il y a peu de temps heureusement, ce sera plus court que la dernière fois, je ne sais pas si vous vous en rappelez, cela avait été un peu long. Concernant ces décisions :

- 3 décisions d'attribution de marchés publics :

. fournitures scolaires et ateliers manuels pour les écoles, les centres de loisirs, les structures multiaccueil (crèches) et l'action culturelle municipale de la commune de Saint-Laurent-du-Var.

. Surveillance de la qualité des eaux de baignade et des eaux destinées à la consommation.

. Fourniture de carburants à la pompe par carte magnétique.

- 2 accords-cadres à marchés relatifs :

fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés pour la ville de Saint-Laurent-du-Var - avenant n° 3 passé suite à un apport partiel d'actifs et transfert du marché.

. service de transport en autocar des enfants fréquentant les écoles et les centres de loisirs de la commune de Saint-Laurent-du-Var - lot 2 : transport des enfants dans le cadre d'activités scolaires, périscolaires, extrascolaires, culturelles et de loisirs - avenant n° 1 passé avec le groupement autocars Jardel Côte d'Azur (mandataire) / TCAVL (cotraitant).

- Marché public n° 2023/003 relatif à l'entretien des espaces verts du parc du Jaquon et des Berges du Var.

- Mise à disposition temporaire de locaux de l'école élémentaire Castillon 2 au profit de l'AGASC pour l'organisation de la journée de carnaval 2023 - signature d'une convention.

- Rétrocession d'une concession d'une durée de 30 ans, enfeu 1 place à la commune de Saint-Laurent-du-Var, par Madame Sophie PAROLA née de WEWEIRE.

- 5 attributions de concessions funéraires, cimetière Saint Marc :
 - . numéro de titre : 4646, pleine terre, emplacement n° 373, allée / carré Nord.
 - . numéro de titre : 4647, enfeu 1 place, emplacement n° 45, allée / carré FD.
 - . numéro de titre : 4648, case columbarium, emplacement n° 214.
 - . numéro de titre : 4649, pleine terre, emplacement n° 429, allée / carré Nord.
 - . numéro de titre : 4650, pleine terre, emplacement n° 37, allée / carré Sud.
- 4 renouvellements de concessions funéraires, cimetière Saint Marc :
 - . numéro de titre : 4651, enfeu 2 places, emplacement n° 35, allée / carré 4 E.
 - . numéro de titre : 4652, enfeu 2 places, emplacement n° 15, allée / carré 4 E.
 - . numéro de titre : 4653, enfeu 1 place, emplacement n° 55, allée / carré 4 E.
 - . numéro de titre : 4654, enfeu 1 place, emplacement n° 41, allée / carré 5 E.
- Convention portant mise à disposition d'une boîte aux lettres située "Maison des Associations Louis Noilou" 100 avenue Général Leclerc à Saint-Laurent-du-Var au profit de l'association Les Ateliers de Camille.
- Convention portant mise à disposition de locaux dans l'enceinte d'un bâtiment communal sis 990 avenue du Général de Gaulle à Saint-Laurent-du-Var au profit de la SAS TAMA.
- 2 révisions de loyers relatifs aux conventions d'occupation de logements communaux, Saint-Laurent-du-Var, année 2023, passées au profit de :
 - . Monsieur Dominique TISSERANT 99 rue des Ecoles
 - . Madame Marine CHARBONNEAUX et Monsieur Melik AYAT, 475 Contre-allée Georges Pompidou, Bloc B
- Convention d'occupation temporaire passée à titre précaire et révocable au profit de Madame Frédérique COSTA pour l'utilisation d'un emplacement à usage de parking au parc de stationnement du Palais Laurentin.
- Mandat de représentation en justice, affaire commune Saint-Laurent-du-Var, défense de ses policiers municipaux Messieurs Sébastien VITIS et Christophe GEVAUDAN, victimes d'outrages.
- 4 contrats de cession pour représentation artistique avec :
 - . Gérard HOLTZ pour une conférence le 17 mars 2023
 - . compagnie Jacques BIAGINI pour un spectacle le 23 juin 2023

. SAS 2SURDEUX pour un spectacle le 13 octobre 2023

. association LE REVE ET L'AME AGIT pour un spectacle le 24 novembre 2023

- Contrat de prestation événementielle avec la SARL M.P.O pour la 5^e édition du Festival du Polar, octobre 2023.

- Convention pour des interventions culturelles avec Sabrina RODRIGUES dans le cadre des accueils de loisirs durant l'année scolaire.

- Convention d'hébergement : séjour juillet 2023 à Castellane.

- Conservatoire municipal, acquisition d'instrument de musique de nouvelle technologie, demande de subvention au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le premier Adjoint.

1) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

On va commencer par la délibération n° 1 qui concerne l'adoption du budget primitif de la ville. Si vous me permettez une introduction, après je laisserai la parole à notre argentier, et bien sûr je ferai des commentaires pendant cette présentation.

Dans la droite ligne de notre débat d'orientation budgétaire le 8 mars dernier, ce budget est à la fois ambitieux, maîtrisé et protecteur. Ambitieux, pourquoi ? L'ambition, c'est celle d'un programme d'investissement inégalé de plus de 14,5 M€. Je ne sais pas si vous vous rendez compte ? Dans le moment que nous traversons, il y a un programme d'investissement inégalé, je crois depuis 2014, on investit 14,5 M€. Il est en hausse de plus de 8 % par rapport à l'an dernier. Nous avons une hausse avec toutes les contraintes que nous connaissons aujourd'hui, vous le voyez même au niveau national, notre budget d'investissement est en hausse, il progresse et on continue nos investissements.

Il est soutenu par un autofinancement record, et c'est assez exceptionnel d'avoir un autofinancement pour notre commune de 5,5 M€. Depuis maintenant des années, c'est le fruit du travail que nous récoltons dans la partie fonctionnement, toute la partie économique, l'engagement que nous avons en termes de fonctionnement, cela nous permet d'avoir un autofinancement record de 5,5 M€, et un recours à l'emprunt plus que modéré et respectueux de la trajectoire de désendettement communal que nous nous sommes fixés, puisque nous continuons de désendettement de la collectivité.

Plus de 14,5 M€ d'investissement, 8 % de plus que l'année dernière, un autofinancement record de 5,5 M : ce budget va permettre de concrétiser cette année des réalisations attendues.

- Bien sûr, le cimetière et je sais que nous attendons tous la fin des travaux, je pense d'ici fin juillet-début août, pour enterrer dignement nos morts, c'était une nécessité absolue de rénovation et d'amélioration de nos installations.
- L'installation sportive des Iscles, nous en parlerons tout à l'heure avec une délibération.
- La libération des bâtiments communaux du square Bènes pour le futur aménagement de la place végétalisée ; vous avez vu qu'il y a des panneaux aujourd'hui qui indiquent les futurs travaux du square Bènes, puisqu'aujourd'hui nous sommes sur des études archéologiques.
- La maison de la Famille en centre-ville dans les anciens locaux de la crèche familiale Les Pitchouns.
- Le centre des Gueyeurs aux Pugets, confié à l'Agasc.

Tout cela, c'est un programme d'investissement ambitieux. La maîtrise, c'est celle de nos charges de fonctionnement dans un contexte fortement inflationniste. L'augmentation de nos charges de fonctionnement est contenue à 5,22 %, et plus particulièrement nos charges de personnel à moins de 5 %. Dans la situation que nous connaissons, je dirais même que c'est un exploit de pouvoir les contenir, et je remercie vraiment le Directeur général des services, Monsieur Pignol, et tous les directeurs présents ici, bien sûr Lydie Casara, Stéphane Dorée, Nicolas Knecht, Patricia Peillex que je remercierai tout à l'heure pour le budget, tous les directeurs et chefs de service, parce que c'est un travail collectif de la municipalité pour avoir de tels résultats. Tout le monde peut être fier de ces chiffres parce que contenir à moins de 5 % des charges de personnel, dans la situation que nous vivons, c'est quand même assez exceptionnel.

Dans le même temps, l'indice des prix à la consommation sur une année s'est élevé à 6,3 % en février 2023 et la majoration de 3,5 % du point d'indice des agents publics s'est appliquée. Il y a eu des augmentations très fortes dans notre fonctionnement et l'on peut se réjouir de cette augmentation du point d'indice des agents publics, car cela permet des salaires plus conséquents, plus responsables, et ces 3,5 points étaient une nécessité pour eux sur le pouvoir d'achat. Malgré cette hausse, nous arrivons à baisser nos charges de personnel.

Nous bénéficions encore des bonnes conditions de stabilité des prix de notre marché d'électricité négocié par la métropole Nice Côte d'Azur et son président Christian Estrosi, et d'un marché du gaz renégocié avec seulement 15 % de hausse. Là aussi, on ne peut que s'en réjouir.

La protection des administrés, des Laurentins, des contribuables et usagers du service public municipal, parce que dans un budget, il y a aussi un devoir de protéger les Laurentins dans la continuité de notre action municipale, depuis maintenant 2014. Nous n'augmenterons pas le taux des impôts ; je sais que si j'avais augmenté les impôts, j'aurais eu le soutien du groupe RN, si je me réfère aux déclarations du député, mais je n'augmente pas les impôts. Je dis cela parce qu'il a soutenu dans une collectivité la hausse des impôts, aussi je me disais que l'on pouvait aujourd'hui, avec votre soutien, avoir une hausse des impôts, mais j'ai préféré ne pas avoir d'augmentation de la fiscalité.

Nous n'augmentons pas la tarification de nos services publics en proportion de l'inflation ; ce budget ne prévoit pas de faire évoluer, par exemple, la tarification de nos

repas scolaires alors même que le secteur des denrées alimentaires subit une inflation comprise entre 20 et 40 %.

Pour traduire notre engagement au service de la sécurité des Laurentins, nous créons dans ce budget deux postes supplémentaires de policiers municipaux, dont un poste de maître-chien. A Saint-Laurent-du-Var, prochainement vous allez avoir un maître-chien, avec Maël éventuellement qui pourra nous servir, mais il est encore petit. En tout cas on aura des policiers municipaux, c'est un choix de la collectivité dans le cadre de la sécurisation de la commune de Saint-Laurent-du-Var. Le souhait de la majorité, c'est bien sûr la sécurité de nos concitoyens, des Laurentins et par ce biais nous permettre d'avoir un maître-chien. En profitant du plan d'économies réalisées ces deux dernières années sur les effectifs, nous aurons deux policiers municipaux, un maître-chien et on augmente les effectifs de la police municipale, ce qui est une nécessité aujourd'hui.

On voit bien l'action de la police municipale (sans revenir sur ce qui s'est passé le lundi de Pâques), on voit bien que sans police municipale on serait en difficulté dans la sécurité. La police municipale aujourd'hui a sa place. Elle n'a malheureusement pas les attributions, puisqu'elle n'a pas les qualifications d'APJ, elle ne peut pas ouvrir les coffres, etc., elle n'est pas OPJ. Nous sommes OPJ, les élus, mais la qualification des policiers municipaux est APJA, c'est donc quand même assez réduit. Pour autant ils font un travail remarquable et ils font beaucoup d'interpellations qu'ils mettent ensuite à disposition des OPJ. Augmenter les effectifs de la police municipale est un choix dont je suis très heureux.

Enfin, nous pérennisons la création, soutenue par l'État, de l'emploi de deux agents d'accueil de notre agence France Services qui permet aux Laurentins confrontés aux difficultés du contact numérique avec les principales administrations de trouver des réponses et des solutions. Bientôt, ces agents seront à la Cruche d'or.

(Arrivée de Monsieur Villardry).

Je remercie comme à l'accoutumée les adjoints et conseillers municipaux pour leurs efforts de modération de nos dépenses et d'optimisation de nos recettes, à commencer par notre grand argentier, Jean-Pierre Bernard. Je remercie également les services municipaux pour le travail de préparation de ce budget et plus particulièrement la Directrice générale déléguée aux finances, aux achats responsables et la sécurité juridique, Patricia Peillex et ses équipes. Je voudrais vraiment vous remercier, Patricia, car si aujourd'hui, on présente un tel budget c'est aussi grâce au travail que vous faites, donc merci, et puisque j'ai aussi Magali Anfossi à côté de moi avec les services, merci Magali pour le travail que vous faites pour sécuriser tout ce que nous faisons au sein de la municipalité. Je pense que l'on peut vous applaudir les uns et les autres.

Je vais donner la parole à mon grand argentier qui va nous expliquer ce budget dans les grandes lignes. Je vous cède la parole.

M. BERNARD. - Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous.

Monsieur le Maire vient de présenter les axes du budget, donc je ne vais pas revenir dessus et nous allons tout de suite rentrer dans les chiffres. Je rappelle qu'un budget se présente en deux sections : section de fonctionnement et section d'investissement,

et que ces deux sections doivent être équilibrées en dépenses et en recettes. Il n'est pas question de présenter un budget en déficit.

Une section de fonctionnement qui se monte à 48 490 623 € et une section d'investissement qui se monte à 14 562 049,64 €.

Monsieur le Maire en a déjà parlé tout à l'heure, la reprise par anticipation des résultats de l'exercice précédent, exercice 2022, en section d'investissement, nous avons un solde d'exécution négatif de 254 275,50 € et en section de fonctionnement, un excédent record de 5 509 035,64 €. L'affectation anticipée du résultat de fonctionnement de 5 509 035,64 € va nous permettre d'autofinancer nos équipements et donc de limiter notre recours à l'emprunt pour équilibrer le budget d'investissement.

Au-delà du virement traditionnel et réglementaire de 1,3 M€ qui va de la section de fonctionnement à la section d'investissement, voyez la somme de 4 209 035,64 €. Quand vous additionnez les deux, vous retombez sur les 5 M€ dont on a parlé, ce qui est un record.

La présentation des masses budgétaires, donc l'équilibre général de la section de fonctionnement : nous avons des charges à caractère général de 9 199 526 €, des charges de personnel de 27 177 072 €. Je rappelle que les charges de personnel, c'est toujours ce qu'il y a de plus important, c'est notre plus grande dépense dans le budget de fonctionnement. Je voudrais vous donner un ratio sur les dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement qui se montent, pour notre commune, à 60,49 %. Pour la moyenne de la strate, c'est-à-dire des communes de la même importance, elles se montent à 62,3 %. Cela veut dire que nous maîtrisons bien les dépenses de personnel, c'est très important.

Je continue avec les subventions et participations : 5 688 236 € ; on donnera les détails après.

Les atténuations de produits, comment dirais-je, c'est ce que l'on nous prend en quelque sorte : la pénalité SRU, le fonds de péréquation intercommunale et les FPS dont on reverse une partie à la Métropole, pour un montant de 820 000 €, d'autres charges pour un montant de 1 697 428 €, les intérêts des emprunts que l'on paye annuellement pour un montant de 910 000 €, les ICNE qui sont des intérêts pas encore échus et des charges diverses pour un montant de 145 500 €. Bien sûr, on prévoit toujours, comme on dit d'une manière populaire, une poire pour la soif, c'est-à-dire des dépenses imprévues pour 345 242 €.

Les mouvements d'ordre correspondent aux amortissements, donc les 2 263 119 €, vous allez les retrouver en section d'investissement, puisque ce sont des amortissements ainsi que le virement dont j'ai parlé tout à l'heure de 1,3 M€ qui est le virement traditionnel et réglementaire.

En ce qui concerne les recettes, évidemment le montant des recettes est égal au moment des dépenses, pour une fiscalité directe de 25 408 369 €. On analysera cela après pour voir à quoi ça correspond et pourquoi c'est en augmentation par rapport à 2022.

La dotation de la métropole Nice Côte d'Azur, c'est-à-dire l'allocation de compensation et la dotation de solidarité métropolitaine pour laquelle d'ailleurs il y a une autre

délibération et on donnera des détails là-dessus, pour un montant de 7 266 167 € ; la DGF pour un montant de 1 460 000 €, on a eu une bonne surprise puisque cette DGF est en légère augmentation de 110 000 € par rapport à ce que l'on attendait. Il y a encore un ratio que je voudrais vous donner qui est très intéressant et qui montre que nous ne sommes pas les mieux lotis au niveau de la DGF, puisque notre DGF par habitant se monte à 48,13 € alors que la moyenne nationale de la strate se monte à 201 €.

M. LE MAIRE.- La DGF, c'est la dotation globale de fonctionnement et tu peux préciser l'augmentation que nous avons ?

M. BERNARD.- Nous avons 110 000 € de plus qu'attendu parce que notre population a augmenté.

M. LE MAIRE.- Cela fait un total de combien, la DGF ?

M. BERNARD.- La DGF se monte à 1 460 000 €.

M. LE MAIRE.- On a eu une surprise agréable.

M. BERNARD.- Cela dit, il reste un problème, car les 48,13 € par habitant alors que la moyenne de la strate se monte à 201 €, cela pose question quand même.

M. LE MAIRE.- Même si cette année il y a une légère augmentation, on ne va pas non plus se réjouir de cette augmentation puisque depuis maintenant 2014, en cumulé on a perdu presque 12 M€. Imaginez un peu avec 12 M€ ce que la commune aurait pu faire comme investissements, donc quand on a cette surprise de 120 000 €, on ne va pas non plus s'en réjouir, c'est un juste retour, j'allais dire, d'investissement sur ce que nous faisons. Il y a une population et une démographie qui augmentent, on a cette augmentation, pour autant, on est toujours sous le seuil normal de ce que l'on aurait pu toucher comme DGF.

M. BERNARD.- Je rappelle qu'en 2014, nous percevions plus de 4 M€ de dotation globale forfaitaire par an.

Les droits de mutation qui sont chez nous une ressource intéressante, on l'a budgété à 2,5 M€ ; quand l'année dernière nous avons budgété 2,3 M€, nous avons perçu 2,8 M€, autrement dit, beaucoup plus que ce que l'on attendait. Cette année, on se méfie quand même du ralentissement du marché immobilier pour des raisons X et Y, en particulier la hausse des taux d'intérêt, aussi nous n'avons budgété que 2,5 M€.

Le produit des services, ce sont les services que l'on apporte à la population moyennant paiement : c'est le conservatoire, la piscine, les spectacles, etc., pour 3 810 557 €.

Participation à divers organismes : 3 362 661 €.

Autres produits divers : 3 109 197 € ; on a des atténuations de charges, en particulier les remboursements pour les personnels qui sont en arrêt de maladie (1 100 000 €), la taxe sur la consommation finale d'électricité (820 000 €), la taxe locale sur la publicité extérieure (272 000 €) et le revenu des immeubles, puisque nous louons des immeubles et nous louons également des places de parking (598 000 €).

Mouvements d'ordre, amortissements et travaux en régie pour 273 672 € ; bien sûr on retrouve ce résultat reporté, puisque l'on a équilibré le budget de fonctionnement avec 1 300 000 €.

M. LE MAIRE.- Quand on parle d'immeubles, vous l'avez bien compris, ce sont des appartements, on n'a pas d'immeuble en soi.

M. BERNARD.- En section d'investissement, voyez qu'en dépenses nous avons 14 562 000 €.

M. LE MAIRE.- C'est là où je rappelle que 14 M€ sur cette année en investissement, c'est assez exceptionnel.

M. BERNARD.- Nous avons des dépenses d'équipement, hors restes à réaliser, de 8 901 000 €, donc du matériel, du mobilier, des acquisitions foncières, des subventions foncières (c'est ce que l'on verse aux bailleurs sociaux) ; des études, travaux, installations, aménagements pour un montant de 7 259 600 € ; autres immobilisations financières, c'est ce que l'on doit à la Société publique locale d'aménagement, la SPL, pour un montant de 400 000 € ; la dette en capital à rembourser pour 2 625 000 € (c'est ce que l'on rembourse comme capital de nos emprunts) ; des dépenses imprévues pour un montant de 92 560 € et d'autres charges pour un montant de 326 667 € ; des mouvements d'ordre, amortissement, travaux en régie (dont on a parlé) 273 672 € et les restes à réaliser de 2022, c'est-à-dire des opérations qui n'avaient pas été terminées, donc qui n'ont pas été comptabilisées en 2022 pour 1 688 874 €. Cela rajoute à ce que l'on fait sur 2023 ; un solde d'exécution reporté de 254 275 €, c'est le déficit de la section d'investissement dont j'ai parlé au début.

En ce qui concerne les recettes, vous avez le FCTVA pour 720 000 € : on nous rembourse une partie de la TVA que l'on paye sur nos équipements ; des subventions d'investissement pour 1 590 783 €, ce sont les aides du Conseil régional, du Département, de la Métropole, de l'État également ; produit des cessions : 480 100 €, c'est par exemple du patrimoine communal dont on se débarrasse parce qu'on n'en a aucune utilité ; produits des PUP, les projets urbains partenariaux, c'est ce que les promoteurs immobiliers nous versent pour participer au financement des équipements publics, par exemple, sur la première tranche du square Bènes avec l'école Gaby Ferrer : 643 867 € ; les emprunts nouveaux pour 3 300 000 €. Attention, je veux préciser que c'est une écriture budgétaire, c'est-à-dire que l'on se réserve le droit d'emprunter cette somme, mais nous ne le ferons que si nous en avons besoin, c'est-à-dire si nos réalisations en investissement vont beaucoup plus rapidement que ce que l'on peut espérer. Vous savez que quand on fait des travaux, il est rare d'y arriver dans le calendrier prévu, il y a toujours de petits problèmes qui interviennent qui retardent un peu, mais si nous n'avons aucun ennui de ce type et que l'on arrive à boucler tous nos travaux dans le calendrier imparti sur l'année 2023, eh bien on se réserve le droit d'emprunter 3 300 000 €.

M. LE MAIRE.- On essaie aussi d'être attentifs aux augmentations d'aujourd'hui, toutes les augmentations, d'être vigilants, c'est donc aussi une programmation s'il y avait des hausses non prévues, je dirais.

M. BERNARD.- Autres recettes : 3 000 € ; mouvements d'ordre, amortissements, vous retrouvez ce qu'on avait en dépenses dans la section de fonctionnement, 2

263 119 €, justement en recettes d'investissement ; restes à réaliser de 2022 de 52 145 € et affectation du résultat de fonctionnement en 2022 (4 209 035 €) : vous retrouvez, ajoutés au virement de 1 300 000 €, les 5,5 M€ dont on a parlé tout à l'heure qui proviennent du résultat bénéficiaire de 2022.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, les recettes, on peut donner quelques détails : voyez que pour les atténuations de charges pour 2023, nous avons prévu 1 100 000 € ; alors l'augmentation, en particulier en ce qui concerne le remboursement des indemnités journalières, ce n'est pas que nos personnels en 2023 vont être plus malades qu'en 2022, c'est simplement du rattrapage des années antérieures, c'est pour cela que c'est un peu augmenté. Ensuite, le produit des services, on est à 3 810 557 €, souvenez-vous que ces produits de services, lors de la crise Covid, avaient considérablement diminué parce qu'il n'y avait plus d'activité. Maintenant, les activités ont repris d'une manière soutenue, c'est pour cela que l'on a pour toutes les activités proposées sur le territoire une politique tarifaire stable envers les usagers.

Impôts et taxes, chapitre 73, nous avons budgété 36 354 536 €, ce qui n'est pas une prévision en l'air, mais une prévision qui se base sur des chiffres sûrs. L'État qui est le seul à décider en cette matière, au titre de la loi de finances 2023, a décidé d'augmenter les bases locatives de 7,1 % exactement, ce qui augmente évidemment nos ressources en termes d'impôts directs, également le fait que l'on construit à Saint-Laurent-du-Var et que donc de nouveaux immeubles sont assujettis à la taxe foncière. Cela dit, nos ressources fiscales augmentent, mais les taux restent stables (0 % d'augmentation des taux) ; nous maintenons nos taux avec un taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires de 17,97 % (c'est ce qui avait été voté en 2019), la taxe foncière sur le bâti se monte à 28,42 % et le taux de taxe foncière non bâti se monte à 18,6 %.

Dans les recettes de la section de fonctionnement, les dotations et participations, c'est ce que nous percevons de certains partenaires, en particulier la CAF qui nous verse toujours des subsides importants au vu de notre politique scolaire et pour la jeunesse.

Autres produits, chapitre 75, 698 000 € : on a parlé tout à l'heure, par exemple, des locations que nous effectuons.

Les recettes de gestion courante se montent donc à 46 914 351 €. On a une augmentation de 6,32 % de nos recettes réelles de fonctionnement, autrement dit, ce qui caractérise ce budget, c'est que les dépenses ont augmenté d'un peu plus de 5 %, 5,22 %, mais nos recettes ont progressé plus que les dépenses.

La dotation globale de fonctionnement fait partie des dotations et participations, 1 460 000 €, mais je rappelais tout à l'heure que le montant de la DGF en 2014 se montait à 4 299 675 €, soit une perte annuelle de l'ordre de 3 M€. Si on cumule tout ce qu'on a perdu, on en arrive à 18,5 M€.

M. LE MAIRE. - Ce n'est pas 12 M€, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est 18,5 M€. Vous imaginez tout ce que l'on peut faire par an !

M. BERNARD. - On voit que la courbe s'infléchit légèrement, on est passé par un minimum, on est remonté légèrement à 1 460 000 € grâce à notre afflux de population, puisque nous sommes passés de 29 700 à 30 333 habitants ; mécaniquement, on a eu une légère augmentation de notre dotation globale forfaitaire.

L'équilibre de la section de fonctionnement, recettes, est réalisé en reprenant par anticipation la part du résultat de fonctionnement 2022 reportée au budget 2023 à hauteur de 1 300 000 € au chapitre 002 recettes.

Les dépenses : les charges à caractère général ont progressé de 8 673 326 € à 9 199 526 €, soit une variation quand même de 526 200 €, ce qui n'est pas neutre. Les charges à caractère général augmentent de 6,07 %. Evidemment il y a plusieurs raisons à cela : l'énergie (gaz et électricité) + 120 500 €, et encore on s'en tire assez bien puisque le gaz a augmenté d'environ 15 %, quant à l'électricité, nous sommes encore protégés par un marché passé avec la Métropole, un marché ancien qui se termine le 31 décembre 2023, avec donc une incertitude quant à 2024. L'alimentation : c'est une avalanche de hausses, c'est-à-dire que les prix de l'alimentation sont fixés par un certain nombre d'indices et l'on voit régulièrement ces indices augmenter, pour un montant de 84 960 €. Je rappelle, comme disait Monsieur le Maire tout à l'heure, que nous n'avons pas répercuté cette hausse sur le coût du repas scolaire.

M. LE MAIRE.- Merci, cela me permet de faire la transition, je vous donne quelques prix en hausse sur l'alimentaire, c'est important et c'est parlant :

- en janvier 2021, le rosbif nous coûtait 7,90 €, il a pris plus de 49 %, il est à 11,80 € ;
- sur le sauté de veau, on a pris plus de 47 % ;
- sur le rôti de veau, on a pris plus de 45 %, de 7,90 € on est passé à 11,50 € ;
- le poulet (les enfants adorent les cuisses de poulet) a pris plus de 35 %, de 4,50 € il est passé à 6,10 € ;
- cela paraît tout bête, mais le pavé de saumon a pris plus de 28 % ;
- les steaks hachés ont pris plus de 49 % : de 6,62 €, on est passé à 9,87 € ;
- pour ceux qui aiment les choux-fleurs, 1,55 € avant, aujourd'hui à 2,22 €, c'est plus de 43 %.

Cela veut dire que toutes ces hausses, nous les subissons ; ce sont quelques exemples pris au hasard, mais tout a augmenté, et nous n'avons pas augmenté le coût de la cantine, pour autant on a des coûts assez élevés maintenant en alimentaire, comme avec le marché Sodexo d'ailleurs qui a pris plus de 6 %. On est très attentifs à ces augmentations et c'est pour cela que l'on a toujours une marge à côté, pour anticiper ces hausses.

Malgré toutes ces hausses, on présente un budget équilibré, surtout avec une diminution de la dette et des investissements.

M. BERNARD.- Les contrats de prestations de services et de maintenance : + 178 955 € pour des révisions de prix. On est très vigilant là-dessus, mais pour certaines sociétés si on n'acceptait pas une augmentation de leurs prix ou leur donner une indemnisation, elles ne pourraient plus faire face à leurs engagements dans nos marchés. On est bien obligé d'en tenir compte, enfin, ce n'est pas un secret que tout augmente et qu'il faut faire face.

Les charges de personnel : + 4,98 % passent de 25 888 541 € en 2022 à 27 177 072 € en 2023 ; une évolution liée à la revalorisation indiciaire des agents en année pleine, puisque je rappelle qu'au 1^{er} juillet 2022 il a été décidé une augmentation du point

d'indice de 3,5 %, ce qui est loin de couvrir l'inflation d'ailleurs, mais donc cette année, en 2023, on le prend en année pleine alors qu'en 2022 ce n'était que pour six mois.

La hausse des cotisations pour l'assurance du personnel, du coût des prestations du centre de gestion en matière de santé ; le glissement vieillesse technicité qui fait que certains agents voient leur catégorie indiciaire augmenter ; également la création d'un poste pour la maison France Service, mais là, je tempèrerai parce que l'on est indemnisé pour cela, on touche une subvention de 30 000 €, cela passe de fait en dépenses et en recettes ; et les deux postes pour la police municipale, Monsieur le Maire en a parlé tout à l'heure.

On poursuit notre politique d'économie et le ratio que je vous ai donné tout à l'heure montre que l'on est particulièrement économe et que l'on fait attention à maîtriser nos charges de personnel.

Les atténuations de produits (le FPIC, SRU, FPS), pour un montant de 820 000 €.

Les autres charges de gestion courante, chapitre 65, on note une hausse de 6,42 % avec une prévision à 6 208 414 €. Evidemment, on continue à soutenir le tissu associatif qui est très riche à Saint-Laurent (2,1 M€ en 2023) ; des subventions allouées aux associations, dont 693 000 € aux associations sportives ; 1 430 000 € pour la participation annuelle au CCAS que l'on a été obligé d'augmenter de manière significative pour faire face à l'impact du pouvoir d'achat des personnels, notamment les aides à domicile pour lesquelles des mesures de revalorisation indiciaire ont été prises. Il faut savoir que le CCAS, sa plus grosse dépense, c'est pratiquement 80 % de charges salariales, avec le service à domicile comme plus gros service ; enfin, la contribution financière annuelle au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour un montant de 1 570 936 €, soit une augmentation de 5 % ; 479 000 € au titre des participations aux syndicats intercommunaux : le syndicat intercommunal de Montaleigne et le syndicat intercommunal du Nettoyement.

Les charges financières, + 14,52 % au chapitre 66, avec un remboursement annuel des intérêts d'emprunts stables à 910 000 € ; et les ICNE (intérêts courus non échus), écritures d'ordre comptable inscrites à hauteur de 120 000 € cette année en prévision de la hausse des taux d'intérêt des emprunts à taux variables. Il faut savoir que nous avons la majorité, 80 %, de nos emprunts à taux fixe ; on a une petite partie en taux variables, car on essaie de ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier, et là évidemment, il y aura des hausses de taux d'intérêt.

Des charges exceptionnelles en baisse, moins 16,21 % au chapitre 67 : au regard des incertitudes financières, une enveloppe pour dépenses imprévues a été inscrite à hauteur de 345 242 €.

Les dotations aux amortissements (on en a déjà parlé à deux reprises) : 2 263 119 € que l'on retrouve en investissement.

Section d'investissement, les dépenses, pour 14 562 049,64 € (+ 8,06 % par rapport aux prévisions budgétaires 2022) donc un niveau de dépenses d'équipement élevé et en augmentation.

Au chapitre 20, les études, les logiciels, licences informatiques, etc., pour 291 500 €. Il faut savoir que les licences informatiques, c'est tous les deux ans, une année on a une

grosse dépense et une autre année on a un peu moins ; pour les subventions d'équipement versées, on prévoit 341 800 € ; le matériel mobilier aménagement divers pour un montant de 3 291 400 € ; des travaux en cours pour un montant de 505 300 €, puis on retrouve la liste des autorisations de programme avec crédits de paiement, c'est-à-dire que ce sont les programmes pluriannuels. Par exemple, pour les promenades du littoral, on avait inscrit 1 580 000 € au budget 2022, on en a dépensé une partie, et on a besoin de remettre 497 000 € pour achever l'AP/CP 161 « Promenades du littoral ». On expliquera pourquoi tout à l'heure ; l'aménagement du Jaquon, on n'en parle plus, c'est terminé ; l'extension du cimetière Saint Marc : on inscrit 2 500 000 € pour terminer cette extension du cimetière ; l'extension de la vidéoprotection pour un montant de 120 000 € ; le programme Ad'Ap (l'accès aux bâtiments communaux) pour un montant de 50 000 € ; la pelouse naturelle du Stade des Isles pour un montant de 1 302 000 €. Voyez un total de 8 901 000 € pour le budget 2023.

Programme inégalé d'investissements : l'effort d'équipement se produit pour concrétiser les projets laurentins. Ce sont 5,3 M€ qui seront consacrés aux opérations structurantes de mandat, 2 500 000 € consacrés en 2023 à l'extension du cimetière Saint Marc. L'effort d'investissement portera également, dans le domaine sportif, à l'aménagement d'un terrain naturel au stade des Isles pour 1 302 000 € ; 561 000 € sont consacrés aux travaux de réfection complète de l'immeuble la Cruche d'or, l'ancienne trésorerie dont la DGFIP, la Direction générale des finances publiques, n'avait plus besoin. Elle nous l'a donc rendu et nous avons décidé de rénover ce bâtiment pour y loger le pôle technique municipal, l'ADEEL, les conseillers numériques et la maison France Services.

M. LE MAIRE.- Il faudra le rebaptiser peut-être, parce que la Cruche d'Or... Nous verrons cela ensemble.

M. BERNARD.- 482 000 € pour l'achèvement des promenades du littoral. Par ailleurs, d'autres opérations lancées et nouvelles seront également prévues dans ce budget, avec notamment 290 000 € alloués aux travaux d'aménagement du futur espace de vie Les Gueyeurs aux Pugets, cet espace de vie qui sera géré par l'AGASC ; 150 000 € sont prévus pour la création du parking des Iscles ; 100 000 € ont été inscrits pour l'achèvement de la Maison de la Famille et la perméabilisation de sa cour ; 50 000 € seront destinés aux nouveaux référentiels qui précisent et actualisent les normes applicables aux établissements de petite enfance en termes d'accessibilité, de sécurité, d'espaces intérieurs, d'éclairage, de qualité de l'air, de chauffage, etc. ; dans le cadre des futurs projets arbitrés dans le plan pluriannuel d'investissement de ce mandat, ce sont 32 500 € qui sont consacrés au lancement de l'étude d'aménagement de la Plaine des Iscles ; 30 000 € pour le lancement de la maîtrise d'ouvrage relative à la création d'un parc paysager sur le quartier Porte de France et 15 000 € pour le lancement des études relatives à la construction de la future base nautique.

M. LE MAIRE.- Juste sur les 32 500 € concernant l'aménagement de la Plaine des Iscles, c'est tout le travail que nous allons faire maintenant avec le cabinet et la Maison de l'urbanisme et Thomas Berettoni qui a en charge le dossier de cet aménagement. Je rappelle que nous avons été bloqués pendant plusieurs années sur une implantation d'une prison dans le quartier des Iscles, sur les 80 hectares des Iscles plus précisément, donc aujourd'hui on relance les études sur cet aménagement pour préparer les aménagements de demain en termes d'équipements sportifs, de loisirs, sur une

extension du parc d'activités, les parties agricoles également, les aménagements de ces zones naturelles. On organise tout cela, vous serez associés naturellement, pour que nous puissions avoir une vision dès début 2024 sur l'aménagement des Iscles, mais nous aurons encore l'occasion d'en parler.

Concernant les 30 000 € sur le parc paysager, vous savez que dans le cadre de la démolition du quartier du Point du Jour, nous sommes avec Côte d'Azur Habitat dans ce quartier Porte de France (dénommé ici par la municipalité) et qu'avant de démolir et de construire, surtout de construire, nous allons faire un parc paysager tout le long du quartier, en bordure de la 95, un parc paysager de 5 000 m². C'est bien sûr nécessaire ce parc vert, mais c'est aussi dans ce nouveau quartier d'avoir des lieux de vie pour les Laurentins. On va donc travailler avec un paysagiste dans quelque temps pour nous permettre d'avoir ce parc paysager de 5 000 m².

Quant au lancement des études relatives à la construction de la future base nautique pour 15 000 €, cela fait partie aussi de notre programme.

M. BERNARD. - Par ailleurs, sur cet exercice, près de 1 M€ seront dédiés aux projets d'entretien, de rénovation, de mise aux normes du patrimoine bâti afin d'assurer la pérennité de nos bâtiments municipaux, favoriser les économies d'énergie et engager la transition énergétique.

M. LE MAIRE. - C'est une nécessité d'engager la transition énergétique, Danielle et Brigitte, sur les bâtiments communaux, dans nos écoles où vraiment on a des urgences, mais c'est aussi compliqué dans nos bâtiments communaux.

M. BERNARD. - Enfin, les opérations récurrentes, hors bâtiments communaux, qui représentent sur chaque exercice plus de 2 M€ qui se composent : des moyens et du matériel des services, prévision 2023, pour 1 423 500 € ; un engagement en faveur du logement avec l'attribution de subventions foncières versées aux bailleurs sociaux pour l'aide à la construction de logements sociaux, ce sont ces subventions que l'on récupère en déduction de notre pénalité SRU deux ans après, pour un montant de 300 000 € ; le renouvellement et l'amélioration constante du parc matériel et logiciels se traduisent par le déploiement des services numériques pour les habitants (portail citoyen, site internet, pédagogie numérique dans les écoles) et bien sûr le souci de la cybersécurité pour une prévision 2023 de 280 000 € ; une réponse aux besoins de sécurité, de tranquillité, d'accompagnement des Laurentins avec une enveloppe dédiée à l'extension de la vidéoprotection sur notre territoire, prévision 2023, de 120 000 €.

Les autres dépenses d'investissement : dotations et fonds divers pour un montant de 323 667 € ; emprunts et dettes assimilées 2 628 000 € ; autres immobilisations financières 400 000 € et dépenses imprévues 92 560 €, soit un total de recettes financières pour un montant de 344 227,37 €.

Je reviens au chapitre 10, parce que cela mérite une explication, aux dotations, fonds divers et réserves pour un montant de 323 667 € : c'est une écriture comptable, conformément à la délibération du 6 avril 2022 relative à l'apurement du compte 1069, compte non budgétaire créé en 1997 et cet apurement est nécessaire dans le cadre du passage à la nomenclature comptable M57. Jusqu'à présent, nous sommes en M14, nous allons passer en M57 au 1^{er} janvier 2024.

Le remboursement du capital des emprunts : nous remboursons de plus en plus de capital évidemment au fil du temps, 2 628 000 €. L'encours est équilibré, sécurisé. La Ville poursuit sa politique prudente de gestion de dette avec 77,59 % d'emprunts à taux fixe, 14,34 % de taux variables et 8,06 % basés sur le taux du livret A, souscrits auprès de sept prêteurs principaux.

M. LE MAIRE.- On continue le désendettement de la commune.

M. BERNARD.- Les autres immobilisations financières, c'est la créance versée à la Société publique locale d'aménagement pour l'opération square Benes (400 000 €), une enveloppe pour dépenses imprévues (92 560 €) et les opérations d'ordre budgétaire, soit une prévision de 273 672 € pour l'amortissement des subventions perçues pour des investissements et les écritures comptables de travaux réalisés en régie municipale.

Les restes à réaliser de 2022, on en a parlé tout à l'heure, sont reportés au budget primitif 2023 pour un montant de 1 688 874,77 € ainsi que le solde d'exécution d'investissement 2022 (je vous rappelle qu'il était négatif) pour 254 275,50 €.

Les recettes de la section d'investissement : on a des subventions d'investissement qui viennent de l'État dans le cadre du dispositif de soutien, le DSIL (dispositif de soutien à l'investissement local), de la Région, la Métropole et le Département pour un montant de 1 590 783 €.

La mobilisation des financements extérieurs, prévision 2023 : 1 590 783 €.

Les emprunts nouveaux, j'en ai déjà parlé, pour 3 300 000 € ; dotations, fonds divers et réserve pour un montant de 720 000 € ; l'excédent de fonctionnement capitalisé, ce que l'on appelle le 1068, pour 4 209 035,64 €, ajouté au virement de 1 300 000 € qui vient de la section de fonctionnement nous donne ce fameux 5,5 M€ de recettes d'investissement pour notre autofinancement ; dépôts et cautionnements reçus pour 300 000 € ; les autres immobilisations financières pour un montant de 643 867 € et le produit des cessions d'immobilisations 480 100 €, c'est ce que nous vendrons comme patrimoine qui ne nous est pas utile. Cela nous donne un total de recettes financières de 6 056 002,64 €.

On retrouve le virement de la section de fonctionnement (1 300 000 €) et les opérations d'ordre, amortissement, pour un montant de 2 263 119 € : c'est ce que l'on a vu en dépenses en fonctionnement et que l'on retrouve en recettes d'investissement.

Restes à réaliser de 2022 : 52 145 €, ce qui nous donne ce total de 14 562 049,64 €.

M. LE MAIRE.- Permettez-moi à ce stade de remercier Véronique Nouzilleau pour son travail remarquable concernant les subventions qu'elle va chercher partout, à la fois limitrophes (Département, Région), nationales (l'État), et européennes, donc un travail remarquable qui nous permet d'avoir des subventions. Merci, Véronique, au nom de la municipalité et de la majorité.

Je voudrais insister sur ce chiffre qui est important à Saint-Laurent-du-Var, la dette par habitant, parce que quand tout va bien, on ne dit rien, quand tout va mal, on le dit plus. Là, tout va bien, vous avez vu que ce budget que j'ai l'honneur de vous présenter avec mon équipe de la majorité est un budget qui a tous les clignotants au vert. A Saint-

Laurent-du-Var, la dette par habitant est de 1 165 €, la dette par habitant au niveau national est légèrement supérieure, ce qui veut dire que tout ce que nous faisons aujourd'hui, c'est dans l'intérêt des Laurentins. Je le rappelle quand même parce que cela semble évident de présenter un budget avec tous les clignotants au vert, mais c'est aussi la continuité de l'action que nous menons depuis 2014 et en particulier depuis 2020 avec la nouvelle équipe sur 1) la part d'économies que nous faisons, 2) sur la gestion de notre fonctionnement, 3) sur l'investissement et bien sûr 4) sur la non-augmentation des impôts locaux, ce qui nous permet d'avoir un autofinancement à plus de 5,5 M€ (c'est assez exceptionnel), des charges de personnel à moins de 5 %, des investissements à hauteur de plus de 14 M€ et de continuer l'abaissement de la dette communale tout en ayant des prévisions budgétaires au vert pour les prochaines années.

Je suis très fier de vous présenter, et merci à Jean-Pierre Bernard de nous avoir présenté ce budget, je remercie toutes les équipes qui y ont travaillé et tous les élus, naturellement les adjoints dans leur délégation avec les conseillers municipaux parce que lorsqu'on fait des économies, on fait des économies dans toutes les délégations, et donc tous les directeurs de services et chefs de service et la Direction pour ce travail collectif ! Le maire n'est rien sans une équipe derrière, aussi je remercie toutes les équipes de direction de la municipalité.

Nous vous avons présenté ce budget, y a-t-il des questions ? Madame Corvest.

Mme CORVEST.- Ce n'est pas une question, je voudrais intervenir avant de voter sur le budget. Avant tout, je reviens sur les propos que vous avez eus tout à l'heure au sujet du député.

M. LE MAIRE.- Qui sont honorables.

Mme CORVEST.- Vous avez dit que le député avait soutenu l'augmentation des impôts à Villeneuve-Loubet.

M. LE MAIRE.- Dans une collectivité, je n'ai pas précisé le nom.

Mme CORVEST.- Oui, mais bon, ce ne peut être que Villeneuve-Loubet.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas précisé.

Mme CORVEST.- Mais moi je le précise parce que cette augmentation, ce que vous ne savez pas, c'est qu'elle est compensée par la TEOM qui va diminuer, par la baisse de la TEOM sur Villeneuve-Loubet.

M. LE MAIRE.- Je ne me permettrai pas de parler de mon collègue Lionnel Luca, je parle simplement du député.

Mme CORVEST.- Mais moi, je vous le dis. Par contre, sur la Métropole ce n'est pas le cas, on va être augmenté, la TEOM va être augmentée cette année ; c'est une chose. D'autre part, je suis étonnée que vous n'avez pas cité le député qui était présent de 14 h à 22 h 30 au Point du Jour.

M. LE MAIRE.- Vous avez raison, il était présent, au temps pour moi.

Mme CORVEST.- Il était présent alors que vous n'y étiez pas, vous êtes arrivé un peu plus tard.

M. LE MAIRE.- Mais vous plaisantez ? Non, mais Madame Corvest !

Mme CORVEST.- Vous n'y avez pas été de 14 heures à 22 h 30.

M. LE MAIRE.- Autant je reconnais que je ne l'ai pas cité...

Mme CORVEST.- Vous étiez à la Roche, après vous êtes venu.

M. LE MAIRE.- Non, mais attendez, j'y étais depuis le matin !

Mme CORVEST.- Peu importe.

M. LE MAIRE.- Madame Corvest, je n'ai pas à me justifier vis-à-vis de vous, mais arrêtez de dire des âneries !

Mme CORVEST.- Peu importe, je fais un aparté.

M. LE MAIRE.- Vous dites des âneries, alors vérifiez vos sources.

Mme CORVEST.- Ah, parce que vous, vous ne dites pas de mensonges, du matin au soir, vous dites des mensonges !

M. LE MAIRE.- Ne dites pas n'importe quoi, ici nous sommes dans un conseil municipal sérieux. D'accord ? Quand vous passez une journée de 9 heures à 23 heures, je vous prie, Madame, de respecter les personnes.

Mme CORVEST.- Respectez-moi d'abord, et laissez-moi parler.

M. LE MAIRE.- Comme d'habitude, vous parlez sans avoir connaissance de quoi que ce soit.

Mme NESONSON.- Monsieur le Maire, si vous permettez, Marie-France, excuse-moi, je ne peux pas te permettre de dire ça : lorsque M. Bryan Masson est arrivé sur site, j'étais sur site, Monsieur le Maire venait de partir à Saint-André-de-la-Roche avec le Préfet et Monsieur Boré où il a été copieusement insulté, ce qui est intolérable, alors ne dis pas que Monsieur le Maire n'était pas là. Je ne peux pas te le permettre et je ne pense pas que Monsieur le Député accepterait ce que tu es en train de dire.

Mme CORVEST.- Non, mais attends, tu plaisantes toi aussi !

M. LE MAIRE.- Madame Corvest, vous avez autre chose sur le budget ?

Mme CORVEST.- Oui. Pour le budget, nous sommes amenés aujourd'hui à voter le budget primitif au titre de l'année 2023 pour la commune de Saint-Laurent-du-Var. L'ensemble des élus présents sont amenés à s'exprimer sur la manière dont l'argent a été dépensé par notre collectivité et votre majorité. Le groupe « Les Laurentins d'abord » votera contre ce budget et nous vous expliquons pourquoi. En préambule, je souhaite dénoncer ici le manque de considération de l'État pour nos collectivités de plus en plus abandonnées, de plus en plus méprisées, de plus en plus asphyxiées par des charges et missions qui incombent le plus souvent à l'État. Permettez-moi de

rappeler le travail de notre député Bryan Masson qui s'est battu ces derniers mois à l'Assemblée nationale pour exiger du Gouvernement qu'il compense aux collectivités l'augmentation générale de 3,5 % pour les fonctionnaires à compter du 1^{er} juillet. Une demande de bon sens en faveur des collectivités, refusée évidemment.

Si nous sommes opposés à votre budget primitif, c'est d'abord parce que nous ne partageons pas vos trajectoires politiques. Sur nombre de projets, nous avons proposé des alternatives ou bien nous vous avons proposé d'abandonner : sur la gestion de la voirie communale, sur les constructions qui se multiplient, sur la circulation au centre-ville, sur le manque d'investissement sur les structures culturelles, sur vos projets immobiliers qui apportent davantage d'inconvénients que de bénéfiques, nous disons clairement notre opposition.

Ensuite, nous ne pouvons dissocier votre budget de celui de la Métropole niçoise avec près de 2 milliards de dettes, avec des projets mégalomanes et faramineux...

M. LE MAIRE.- Excusez-moi, mais c'est le budget de la commune dont on parle, pas de la Métropole.

Mme CORVEST.- Vous me laissez finir, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE.- Je vous ramène au budget de la commune.

Mme CORVEST.- Mais la commune, c'est aussi la Métropole parce qu'avec ce qu'on donne à la Métropole et ce qu'on reçoit, c'est tout à fait différent.

Nous marquons là encore notre opposition à la main de la Métropole, de Monsieur Estrosi, sur notre commune. Le jour où il y aura un maire indépendant à la tête de notre collectivité, nous soutiendrons son budget. Étant donné que vous jouez le mimétisme avec Nice et Monsieur Estrosi pour enrichir encore et toujours Nice, nous vous disons non.

M. LE MAIRE.- Vous me dites non, très bien, dites « non ». Y a-t-il d'autres observations, d'autres réactions sur le budget ? Monsieur Villardry.

M. VILLARDRY.- Deux questions : la première, quels sont les projets de Saint-Laurent-du-Var qui peuvent être remis en cause ou ajournés du fait de la mauvaise gestion financière de la Métropole ? La deuxième, vous dites que vous n'augmentez pas les impôts fonciers, pour autant, ceux-ci vont augmenter du fait d'une augmentation de 7 % de la valeur locative décidée par le gouvernement. Ils vont augmenter ?

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas. C'est une question ça, Monsieur Villardry ?

M. VILLARDRY.- Oui.

M. LE MAIRE.- Vous avez fini vos questions ?

Je ne sais pas si vous vous rendez compte que vous êtes des élus locaux.

M. VILLARDRY.- Oui, et alors ?

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas si vous vous rendez compte que l'on vote un budget communal ?

M. VILLARDRY.- Oui, et alors ?

M. LE MAIRE.- Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que vous êtes en train de dire ? Vous parlez de la gestion de la Métropole et de l'État. Je vais répondre, puisque vous avez posé vos questions, je réponds aux deux.

Madame Corvest, vous me parlez de budget, que l'État se désengage et vous mettez la responsabilité sur la commune du désengagement de l'État, vous parlez de trajectoire politique, vous me parlez de gestion de voirie ; enfin, si on parle du désengagement de l'État, c'est notre personnel aujourd'hui qui a assumé ce désengagement, car je rappelle sur l'état civil tout ce qui a été fait. Nous le subissons et je ne sais pas comment vous pouvez faire ou ne pas faire pour ne pas subir ce désengagement de l'État, on est tous d'accord, avec l'AMF nous le disons aussi, sur ces missions aujourd'hui que l'État donne de plus en plus aux collectivités, mais nous sommes ici dans un autre cadre politique, avec une autre orientation.

Je vous parle du budget de Saint-Laurent-du-Var où l'on vous présente nos recettes et nos dépenses, on vous présente les charges du personnel qui auraient pu exploser avec ce que vous connaissez, ce désengagement comme vous dites de l'État, tous les prix qui explosent, j'ai parlé de l'alimentaire, des 3,5 % d'indice qui ont augmenté et qui sont pour nos agents une bénédiction puisqu'ils auront un pouvoir d'achat plus important, pour autant, avec toutes ces contraintes, la municipalité et le maire que je suis, nous vous présentons un budget avec des clignotants au vert.

Vous mélangez la Métropole avec la municipalité et l'État, mais c'est normal puisque vous n'avez rien à dire sur le budget. C'est normal, les uns et les autres, vous n'avez rien à dire sur le budget ! On a un budget qui est au vert aujourd'hui, dans l'engagement de ce que nous faisons depuis 2020, donc forcément il vous faut essayer de trouver une problématique, mais vous ne l'avez pas trouvée, donc on va essayer d'attaquer la Métropole, mais on n'est pas dans le budget de la Métropole. Vous avez des représentants à la Métropole qui défendent le budget de la Métropole, ou qui ne le défendent pas, mais là, on est sur un budget communal.

Quand vous parlez de l'État, du désengagement de l'État, vous me parlez d'un député, et j'ai tout le respect du député, je le dis ici clairement, vous avez parlé du député, je respecte le député pour l'action qu'il mène malgré les partis politiques, pour autant, dans le budget communal, on n'a pas affaire à l'Assemblée nationale, on a affaire à des élus locaux, on a affaire à des conseillers et des adjoints, on n'est pas dans une assemblée parlementaire !

L'action que nous menons ensemble dans la majorité, elle est là : sur un désengagement aujourd'hui de l'État, nous faisons avec et c'est parce que nous faisons avec, avec ce désengagement, que l'on arrive à produire aujourd'hui ce budget, à ne pas augmenter la fiscalité, à limiter nos dépenses de fonctionnement à 5 %, d'investir pour plus de 14 M€. Et pourquoi est-ce que l'on investit autant ? Pour aider nos entreprises locales, pour les soutenir, et on continue notre démarche d'investissement parce que si l'on n'avait pas ce budget aujourd'hui, alors là, ceux qui se sont exprimés, vous auriez

fait des bonds pour nous dire : « Vous avez vu votre budget ? », et là, on ne parlait pas de la Métropole, mais comme vous n'avez rien à dire, on parle de la Métropole.

Monsieur Villardry, vous parlez de la gestion de la Métropole, mais on en parle à la Métropole avec les élus métropolitains ; après vous parlez de l'État, je n'ai pas à répondre pour l'État, je parle du budget communal. Est-ce que dans le budget communal vous êtes d'accord que l'on n'augmente pas la fiscalité ?

M. VILLARDRY.- Ben non, puisque les 7 % de...

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas nous, c'est du foncier.

M. VILLARDRY.- C'est bien le Laurentin qui va avoir l'augmentation.

M. LE MAIRE.- L'augmentation, c'est l'inflation, qu'est-ce que vous voulez qu'on y fasse ? Ce n'est pas dans le budget !

M. VILLARDRY.- Vous parlez quand même de plus de 33 M€ de subventions que vous allez peut-être demander, et la dette, vous dites que la dette diminue, mais elle est toujours importante, et vous prévoyez plus de 33 M€.

Mme LIZEE-JUAN.- Au cas où, on te l'a bien expliqué.

M. VILLARDRY.- Peut être au cas où, mais vous les prévoyez.

Mme LIZEE-JUAN.- Comme dans tout budget, c'est toujours le cas, on fait des prévisions.

M. LE MAIRE.- Monsieur Berettoni.

M. BERETTONI.- Deux choses :

1) par rapport à ce que vient de dire Monsieur Villardry, non, les impôts n'augmenteront pas à Saint-Laurent-du-Var. Peut-être que cela vous dérange, mais c'est une réalité : les impôts ne vont pas augmenter à Saint-Laurent-du-Var. C'est le premier point et c'est vrai que, juste pour aller dans le sens de Monsieur le Maire, c'est quand même dommage, on parle du budget, on parle de projets concrets pour les Laurentins, on parle de bâtiments, on parle d'espaces verts, on parle des Iscles, on parle vraiment du concret, de parc paysager, on parle de l'investissement pour l'éducation, pour la culture, des projets que l'on pourrait mettre au débat tous ensemble en disant si c'est une bonne idée ou si ce n'est pas une bonne idée pour les Laurentins, par quartier, et au final, quand vous intervenez, c'est pour nous parler de sujets qui n'ont aucun rapport avec le budget de Saint-Laurent-du-Var et aucun rapport avec Saint-Laurent-du-Var ! C'est dommage pour nous les élus parce qu'on a en a parlé en commission des finances, mais c'est également dommage pour les Laurentins qui ont fait le déplacement ce soir pour écouter ce budget.

M. VILLARDRY.- Alors on n'a plus de questions à poser ? On ne peut pas poser de questions ! Non, mais ça va, on ne posera plus de questions, c'est tout.

M. LE MAIRE.- Monsieur Villardry, comme vous êtes un donneur de leçons permanent, vous donnez des leçons à tout le monde, à tout moment et avec tout votre

savoir-faire, lorsqu'on parle de budget parlez budget. Qu'est-ce que vous en pensez que l'on baisse le fonctionnement, que l'on arrive à stabiliser nos dépenses de fonctionnement et que l'on arrive à 5 % ?

M. VILLARDRY.- La dette est toujours là.

M. LE MAIRE.- Vous avez été le premier adjoint d'une commune, donc vous savez très bien que les dettes dans les collectivités, cela existe toujours. Vous n'empruntez pas chez vous ? Quand vous achetez, vous n'avez pas de prêt, vous voulez qu'on vérifie ? Quand vous avez un prêt à la maison, vous investissez, quand vous voulez acheter une maison, vous faites un prêt et vous le remboursez. C'est la même chose pour la collectivité, cela s'appelle de l'emprunt, cela s'appelle un prêt, et vous faites la même chose.

Vous pouvez être heureux que notre budget aujourd'hui, Monsieur Villardry, n'augmente pas la fiscalité des Laurentins, qu'il réduise le fonctionnement, que l'on arrive à investir 14 M€ ; c'est bien aussi, non ? Cela ne vous convient pas d'investir 14 M€, vous ne vouliez pas que l'on investisse sur la commune, et surtout que l'on ait des charges du personnel qui sont réduites ? Et puis, je ne sais pas si vous étiez arrivé quand j'ai annoncé l'augmentation des effectifs de la police municipale avec un maître-chien, mais c'est cela aussi la maîtrise d'un budget, c'est pouvoir, tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement, avoir des effectifs supplémentaires en termes de sécurité. Vous pouvez vous en réjouir aussi ! Un maître-chien sur la commune de Saint-Laurent-du-Var, vous pouvez être content et heureux d'avoir aujourd'hui des fonctionnaires de police sur la voie publique ! Je l'espère au moins.

M. VILLARDRY.- Bien sûr que oui, bien entendu.

M. LE MAIRE.- Ah, voilà !

Je vous invite à regarder ce budget avec, j'allais dire, d'autres observations et réflexions parce que c'est dans votre intérêt, reconnaissez les choses.

M. VILLARDRY.- On ne posera plus de question qui vous gêne, allez, n'ayez pas peur.

M. LE MAIRE.- Reconnaissez quand il y a un budget qui est bon par une municipalité parce qu'elle maîtrise son fonctionnement, parce qu'elle investit, parce qu'elle n'augmente pas les impôts, parce qu'il y a une rigueur dans le budget, parce que nous sommes depuis 2014 sur cette trajectoire politique que je veux mener. Après c'est sûr que l'on peut parler de tout, la pluie, le mauvais temps, de l'arbre qui est mal coupé, mais sur le fond, il n'y a plus rien !

M. VILLARDRY.- Si, il y a quand même pas mal de dette.

M. LE MAIRE.- Il n'y a plus rien, je suis désolé. Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

M. BERNARD.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît, je voudrais donner deux chiffres qui sont intéressants : pour les dépenses d'équipement par rapport à la population, à Saint-Laurent, nous sommes à 349,12 € et, pour les communes de la même strate, nous sommes à 317 €, on a bien une politique qui favorise l'investissement et nous équipons la commune plus et mieux que les communes de la même strate.

De même, les dépenses d'équipement par rapport aux recettes réelles de fonctionnement se montent à 22,57 % contre 22 %.

Vous voyez que sur ces deux indicateurs, nous sommes en avance.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Bernard. S'il n'y a pas d'autres observations, je vais mettre aux voix.

La délibération n° 1, mise aux voix, est adoptée par 29 voix pour – 5 contre : Mme Corvest, Mme Belot, M. Villardry, M. Espinosa, M. Orsatti – 0 abstention.

Le budget 2023-2024 est adopté. Merci, mes chers collègues.

Délibération n° 2, vote des taux fiscaux, Jean-Pierre Bernard.

2) VOTE DES TAUX FISCAUX COMMUNAUX POUR 2023

M. BERNARD.- Sans surprise, je vais reprendre ce que j'ai déjà dit tout à l'heure, à savoir que nous maintenons les taux fiscaux :

- taxe foncière sur les propriétés bâties, 28,42 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties, 18,6 %,
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires, 17,97 %.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 2, mise aux voix, est adoptée par 29 voix pour – 0 contre – 5 abstentions : Mme Corvest, Mme Belot, M. Villardry, M. Espinosa, M. Orsatti

Merci, mes chers collègues.

Admission en non-valeur, délibération n° 3, c'est Jean-Pierre Bernard qui présente cette délibération.

3) ADMISSION EN NON-VALEUR N°1-2023 – LISTE 5725900012

M. BERNARD.- Le comptable public de Saint-Laurent-du-Var communique à la commune une liste de petits reliquats inférieurs à 30 € pour lesquels les poursuites ne sont pas autorisées et demande de bien vouloir admettre ses titres en non-valeur. Il est rappelé que le comptable public a la compétence exclusive de la mise en recouvrement des titres de recettes de la collectivité. Dans le cadre de cette mission, il lui appartient d'effectuer toutes les diligences utiles et, le cas échéant, de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisées par la loi. Aussi, ce n'est que lorsque l'ensemble des poursuites engagées n'a pas permis de recouvrer les créances détenues par la ville que leur admission peut être proposée.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'admission en non-valeur des reliquats inférieurs à 30 € pour lesquels les poursuites ne sont pas autorisées, produits irrécouvrables suivant la liste numéro 57 25 912 jointe, pour un montant de 300,33 €. Ce sont vraiment de petites choses, des arrondis en quelque sorte.

M. LE MAIRE.- Des arrondis comme vous dites, de petites choses. Est-ce que vous avez des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, mes chers collègues, à l'unanimité.

La délibération n° 4, toujours Jean-Pierre Bernard avec sa belle voix : dotation de solidarité métropolitaine, en prenant en compte ce que je vous ai dit en préambule.

4) DOTATION DE SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE (DSM) - AFFECTATION AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIÈRE SAINT MARC

M. BERNARD.- La dotation de solidarité métropolitaine, son but est d'améliorer le cadre de vie des administrés en garantissant le bon fonctionnement de services existants ou en créant de nouveaux équipements. Son calcul se fait selon cinq critères :

- le premier critère, c'est le revenu par habitant qui représente 30 % de l'enveloppe qui se monte à peu près à 10 M€ ; on s'aperçoit qu'à Saint-Laurent-du-Var, le revenu par habitant est environ de 19 000 €, alors qu'à Cagnes-sur-Mer, il est un peu inférieur, dans d'autres communes, par exemple Saint-Jean-Cap-Ferrat, on dépasse les 30 000 € par habitant.
- Le deuxième critère, le potentiel fiscal par habitant, représente 40 % de l'enveloppe.
- Le troisième critère, le nombre de logements sociaux, représente 15 % de l'enveloppe sur Saint-Laurent-du-Var. La Métropole a dénombré 1 665 logements sociaux.
- Le quatrième critère, le nombre d'enfants de 3 à 16 ans scolarisés, représente 10 % de l'enveloppe.
- Enfin, le cinquième critère, la garantie minimale de dotation, pour éviter que des communes voient leur dotation de solidarité diminuer.

Résultat : le montant pour Saint-Laurent-du-Var est de 534 221 € qui figurent dans le budget que l'on vous a présenté tout à l'heure. Pour Saint-Laurent-du-Var, nous vous proposons d'affecter cette somme aux travaux d'extension du cimetière Saint Marc.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je vais mettre aux voix.

La délibération n° 4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, mes chers collègues, à l'unanimité.

La délibération n° 5, ce sont des ajustements concernant les autorisations de programme numéros 165 et 166.

5) AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DES CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) N° 165 ET N° 166

M. BERNARD.- Par délibération du 30 mars 2016, le Conseil municipal a autorisé la création des autorisations de programme suivantes : AP/CP 165 « Extension de la vidéoprotection » et AP/CP 166, programme Ad'AP « Accessibilité des bâtiments

communaux ». Je vous rappelle qu'une autorisation de programme, c'est le crédit global qui est affecté à cette opération pluriannuelle et le crédit de paiement, c'est la manière dont on échelonne les paiements. Pour ces deux autorisations de programme, on ne modifie pas le budget global, on répartit différemment les crédits au fil des années.

Pour l'extension de la vidéoprotection, comme on vous l'a montré dans le budget tout à l'heure, on a un montant global de 1 220 000 € et, pour 2023, on vous propose d'affecter 120 000 €. Pour l'accessibilité des bâtiments communaux, l'autorisation de programme se monte à 2 500 000 €, on vous propose pour 2023 d'affecter 50 000 €. Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale Finances, Ressources humaines et Administration générale qui s'est tenue le 3 avril.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Bernard. Y a-t-il des questions ? Des observations ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, mes chers collègues, à l'unanimité.

La délibération n° 6, modification d'aménagement des Promenades du littoral, n° 161, Jean-Pierre Bernard.

6) MODIFICATION N°3 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 161-AMENAGEMENT DES PROMENADES DU LITTORAL

M. BERNARD.- Par délibération du 30 mars 2016, le Conseil municipal a autorisé la création de l'autorisation de programme AP 161 « Aménagement des Promenades du littoral » ; il convient de procéder à une modification du montant de l'autorisation de programme pour intégrer les imprévus ainsi que la hausse des coûts et l'estimation relative à la construction du centre nautique.

Il convient donc de porter l'autorisation de programme de 5 130 000 € à 6 450 000 € et de modifier la répartition des crédits de paiement en tenant compte des montants déjà réalisés sur les exercices 2016 à 2022 (nous avons déjà dépensé 2 463 730,46 €), et d'inscrire les crédits de paiement de 2023 à 2027 à hauteur de 3 986 269,54 € et en particulier pour 2023, tel que cela a été défini d'ailleurs dans le budget, nous proposons d'affecter un crédit de paiement de 497 000 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Bernard. Y a-t-il des questions, des observations ? Je vais mettre aux voix.

La délibération n° 6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, mes chers collègues. À l'unanimité.

La délibération n° 7, modification de l'autorisation de programme n° 164 sur le cimetière Saint Marc.

7) MODIFICATION N°3 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 164-EXTENSION DU CIMETIÈRE SAINT MARC

M. BERNARD.- Par délibération du 30 mars 2016, le Conseil municipal a autorisé la création de l'autorisation de programme AP n° 164 « Extension du cimetière Saint Marc ». Il convient de procéder à une modification du montant de l'autorisation de programme pour intégrer les modifications apportées au projet en cours de chantier ainsi que les imprévus, comme il en arrive souvent sur les chantiers. La modification du montant de l'AP/CP résulte de la modification du programme par la création d'un espace funéraire pleine terre, de l'adaptation des fondations du mur limitrophe avec le cimetière existant et le changement de technicité pour la réalisation du mur de soutènement côté Allée des Écureuils suite à l'étude de sol complémentaire réalisée en cours d'exécution.

Il convient donc de porter l'autorisation de programme de 2 460 000 € à 2 911 315,06 € et de modifier la répartition des crédits de paiement en tenant compte des montants réalisés sur les exercices 2016 à 2022 d'un montant global de 411 395 € et d'inscrire les crédits de paiement 2023 à hauteur de 2 500 000 €, somme que vous avez vue dans le budget 2023.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Bernard. Des questions, observations ? Je mets aux voix.

La délibération n° 7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, mes chers collègues, à l'unanimité.

La délibération n° 8 porte sur la modification du programme 169 sur le stade des Iscles.

8) MODIFICATION N°1 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 169-PELOUSE NATURELLE STADE DES ISCLES

M. BERNARD.- Par délibération du 5 octobre 2022, le Conseil Municipal a autorisé la création de l'autorisation de programme AP 169 « Pelouse naturelle du Stade des Iscles ». Il convient de procéder à une modification du montant de l'autorisation de programme AP pour intégrer les imprévus ainsi que la hausse des coûts.

Il convient donc de porter l'autorisation de programme de 1 300 000 € à 1 192 500,16 € et de modifier la répartition des crédits de paiement en tenant compte des montants réalisés sur l'exercice 2022 d'un montant global de 390 500,16 € et d'inscrire les crédits de paiement 2023 à hauteur de 1 302 000 €, chose que vous avez déjà vue dans le budget 2023 (1 302 000 € pour le crédit de paiement 2023).

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Bernard. Madame Belot.

Mme BELOT.- On votera contre, étant donné que l'on était déjà contre la pelouse à 1 300 000 € considérant que l'arrosage, etc., ce n'était pas raisonnable aujourd'hui, donc vous vous doutez bien qu'à 1,6 M€ on votera contre également. Merci.

M. LE MAIRE.- Très bien. Y a-t-il d'autres observations ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 8, mise aux voix, est adoptée par 29 voix pour – 3 voix contre : Mme Corvest, Mme Belot, M. Orsatti – 2 abstentions : M. Villardry, M. Espinosa.

Merci, mes chers collègues.

Merci, Jean-Pierre Bernard, pour tout le travail qui a été fait pour notre budget. Merci à notre grand argentier, allez, la majorité, on va t'applaudir !

M. BERNARD.- Merci beaucoup, je n'ai fait que mon travail.

M. LE MAIRE.- J'ai précisé que c'est la majorité qui t'applaudissait.

La délibération n° 9 concerne l'avenant de la convention de l'AGASC avec la commune et c'est Thomas Berettoni qui la présente.

9) AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS PLURI ANNUELLE 2022-2026 ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR ET L'ASSOCIATION DE GESTION D'ANIMATION SPORTIVE ET SOCIOCULTURELLE (AGASC)

M. BERETTONI.- Mes chers collègues, très rapidement, comme vous le savez, la loi 2000 nous a imposé de passer une convention pluriannuelle avec les associations qui bénéficient d'une subvention de plus de 23 000 €, ce que nous avons fait l'année dernière avec cette convention pluriannuelle d'objectifs pour une durée de cinq ans, c'était au Conseil municipal du 6 avril 2022. Nous allons vous présenter un avenant aujourd'hui concernant trois modifications à la marge :

- la première, afin d'intégrer l'article 20 de la loi de 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif. On rappelle simplement l'obligation à l'article 6 (vous l'avez en annexe de la délibération) de communication de rémunération des trois plus hauts salaires de l'association.
- Ensuite, concernant la superficie des propriétés communales que nous mettons à disposition de l'AGASC, nous avons actualisé les données avec notamment la mise à disposition d'un local avenue des Pignatières ;
- enfin, concernant la modification de l'article 5.2 de la convention d'objectifs concernant les différentes modalités de versement de la contribution financière de la Ville à l'AGASC à compter de l'année 2023.

Cette délibération a été examinée en commission municipale de la Famille et de la petite enfance le 3 avril dernier, et je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver cet avenant n° 1 à la convention d'objectifs du 14 avril 2022 qui est annexée à la délibération. Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je vais la mettre aux voix.

La délibération n° 9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, mes chers collègues. À l'unanimité.

La délibération n° 10, convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Robinson et c'est Madame Brigitte Lizée-Juan qui va la présenter.

10) CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION "ROBINSON 06" - ANNEE 2023

Mme LIZEE-JUAN.- Je la présenterai et peut-être Monsieur Vaïani complétera. Cette convention, c'est un peu la même chose que tout à l'heure, puisque l'on est au-delà du seuil de 23 000 € aussi il est utile de passer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Robinsons 06. Vous connaissez tous Robinson 06, association qui a un accueil de loisirs les mercredis, les petites et grandes vacances pour les enfants âgés de 3 à 14 ans, et un jardin d'enfants de 20 places pour les enfants âgés de 2 à 4 ans. C'est une association qui est très importante pour nous sur le territoire et il convient aujourd'hui de passer une convention.

Cette association, accompagnée par la commune, par notre directrice générale adjointe, Madame Casara, mais aussi par différents services, travaille sur un nouveau projet associatif puisqu'il faut essayer de progresser et de s'adapter à l'environnement qui bouge beaucoup. Elle nous demande afin de la soutenir dans cette période de travail, et ce dossier sera finalisé en fin d'année, de lui attribuer une subvention d'un montant de 105 000 € au titre des trois premiers trimestres de l'année 2023.

Cette délibération a bien évidemment été étudiée et présentée au cours de la commission de la Famille, de la petite enfance et de l'éducation, de l'animation et de la jeunesse. Je vous la soumet, chers collègues.

M. LE MAIRE.- Marcel, est-ce que tu veux rajouter quelque chose ?

M. VAÏANI.- Chère Brigitte, tu as tout dit, je n'ai pas grand-chose à rajouter, effectivement, il y a aussi 20 berceaux et nous en avons bien besoin actuellement.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces commentaires, Marcel. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou observations ? Il n'y en a pas. Je vais mettre aux voix. Merci, Brigitte.

La délibération n° 10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, mes chers collègues.

La délibération n° 11 relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association l'ARPAS, c'est madame Lizée-Juan qui la présente.

11) CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE "L'ASSOCIATION REGIONALE POUR LA PROMOTION DES ACTIONS DE SANTE" - DITE A.R.P.A.S. - ANNEE 2023

Mme LIZEE-JUAN.- Toujours la même chose : on est sur une subvention, l'ARPAS, l'Association régionale pour la promotion des actions de santé ; cette association a plusieurs actions :

- un point d'accueil « Ecoute jeune » qui consiste en la mise en place d'une permanence d'écoute psychologique à l'attention des enfants, adolescents et jeunes majeurs de 11 à 25 ans, mais aussi leurs parents, c'est important, à raison

de deux jours et demi par semaine. Nous aurons bientôt ce point d'écoute dans le cadre de la Maison de la famille et j'en suis vraiment ravie.

- Ils interviennent aussi sur la prévention santé-enfance avec un soutien, un accompagnement des parents et un appui technique aux équipes sur le terrain en charge du handicap, mais pas que, puisqu'au niveau du service éducation, nous avons la chance de travailler avec eux lorsqu'on observe une situation un peu compliquée pour les équipes, délicate aussi parfois pour les enseignants et pour les parents.

Nous sommes très aidés et je suis ravie de travailler avec eux puisque nous sommes en train, avec Carole Lambert et Lydie Casara, de créer un projet de parentalité sur les écoles de la Gare, sur les cités éducatives où l'ARPAS va nous aider pour accompagner les parents.

Le montant de la subvention qui est attribuée à l'ARPAS est de l'ordre de 39 500 € pour l'année 2023, décomposé sur un aspect numéraire et une mise à disposition. Bien évidemment, il a été soumis à la commission municipale de la Famille et je vous propose de le voter, en tout cas je l'espère.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Lizée-Juan. Y a-t-il des questions ? Des observations ? Je vais mettre aux voix. Il va faire l'unanimité, il n'y a pas de problématique, semble-t-il.

La délibération n° 11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, mes chers collègues, à l'unanimité.

La délibération n° 12, une convention d'objectifs entre la commune de Saint-Laurent-du-Var et l'association OS Atout. Madame Florence Espanol, vous avez la parole.

12) CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR ET L'ASSOCIATION OS. ATOUT

Mme ESPANOL.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire souhaite mettre en place sur notre domaine public un partenariat au profit de la cause animale, dans le cadre de son projet d'accompagnement et de soutien, et notamment des animaux errants. Au regard de ses pouvoirs de police, comme prévu par la législation, Monsieur le Maire agissant sur son territoire, décide d'engager fortement la commune à promouvoir le bien-être animal avec la mise en place d'une véritable action publique dans ce domaine. A cet effet, une convention pluriannuelle d'objectifs est conclue avec l'association OS Atout pour lui permettre d'élargir ses actions et ses missions relevant du service public.

Ce partenariat sera un réel soutien pour les agents de notre police municipale. L'Association OS Atout pourra intervenir, sur sa demande, sur certaines prises en charge comme la prise en charge des animaux errants, des animaux décédés, le transport des animaux à la demande du service compétent, les gestions de bons de stérilisation, l'organisation de la capture et la stérilisation des chats errants, la gestion des îlots des chats errants, gestion des autorisations de nourrissage des îlots, distribution d'aide alimentaire auprès des personnes nécessiteuses (à ce sujet, elle intervient déjà auprès du CCAS pour les ayants droit) et une mise en place de la carte

« Mon animal est seul chez moi » qui sera mise en fonction d'ici peu de temps et toutes les autres actions en faveur de la cause animale.

Ainsi, l'Association OS Atout et la commune se sont rapprochées afin de définir d'un commun accord les objectifs qui conditionnent le partenariat ainsi que l'octroi de la subvention ou encore les outils de contrôle et d'évaluation qui permettront à l'une ou à l'autre des parties d'apprécier et de quantifier la réalisation des objectifs fixés. Les modalités régissant le partenariat figurent au projet de convention d'objectifs jointe à la présente délibération.

Je remercie Monsieur Pignol d'avoir proposé ce projet de délibération lors de la commission municipale des Finances et Ressources humaines et Administration générale qui s'est tenue le 3 avril 2023. Ceci étant exposé, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir approuver la convention pluriannuelle d'objectifs établie pour une durée de trois ans, jusqu'au 11 avril 2026.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Espanol. Y a-t-il des questions, des observations ? Je mets aux voix.

La délibération n° 12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, mes chers collègues, pour l'unanimité de cette délibération, comme depuis tout à l'heure. Merci, mes chers collègues.

La délibération n° 13, c'est Marcel Vaïani qui va nous la présenter. C'est l'adhésion de la ville de Saint-Laurent-du-Var à l'association des villes pour le vote électronique, en espérant que l'on puisse continuer les votes électroniques dans les années à venir, sachant toutes les problématiques que l'on connaît autour, non pas des machines elles-mêmes, mais la société qui est fermée ou qui se ferme.

Marcel va vous présenter cette délibération et j'espère que l'on ne reviendra pas au papier dans les années futures.

13) ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR A L'ASSOCIATION DES VILLES POUR LE VOTE ELECTRONIQUE (AVVE)

M. VAÏANI.- Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, mes chers collègues, nous allons vous demander d'adhérer à cette association qui nous défendra, parce que si nous devons revenir au papier, nous devrions étoffer notre service d'état civil, réembaucher donc, ce qui veut dire des dépenses nouvelles.

La ville de Saint-Laurent-du-Var s'est équipée de machines à voter en 2004 pour la totalité de ses bureaux de vote, au nombre de 23 actuellement. Ce processus de vote présente des avantages indéniables, il garantit un dépouillement plus rapide et fiable pour la commune et facilite les opérations de vote pour les électeurs, le rendant notamment accessible aux personnes malvoyantes avec également une économie de papier (ça, c'est pour l'écologie), donc comment dirais-je, il y a beaucoup d'avantages.

Depuis cette acquisition, la commune n'a déclaré aucun incident notable venant mettre en cause la sincérité des scrutins des années 2005 à 2022. Cependant, l'avenir des

machines à voter est incertain depuis l'année 2007, l'existence d'un moratoire du ministère de l'Intérieur ne permet plus aux communes d'acquérir de nouvelles machines et, par conséquent, empêche les communes utilisatrices de remplacer les appareils défectueux et empêche les nouvelles communes de venir au vote électronique. Pour ces raisons, plus d'une soixantaine de villes utilisatrices ou intéressées ont décidé de s'unir en créant l'Association des villes pour le vote électronique (AVVE) pour défendre avec objectivité, neutralité et impartialité l'intérêt du vote électronique en France.

C'est dans ce contexte que la commune de Saint-Laurent-du-Var souhaite adhérer à cette association et nous vous demandons donc de dépenser un peu de sous. Les statuts prévoient la désignation de deux représentants des villes adhérentes (un titulaire et un suppléant) qui seront appelés à siéger au sein de l'association. Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale des Finances, Ressources humaines, Administration générale qui s'est tenue le 3 avril 2023.

Monsieur le Maire, je vous laisserai présenter le choix du vote. Il convient aujourd'hui de procéder à la désignation de deux représentants de la commune appelés à siéger au sein de cette association parmi les élus du Conseil municipal. Après avoir pris connaissance des dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Vaïani.

Je propose en titulaire, bien sûr et naturellement, Marcel Vaïani et, en suppléant, Eric Bonfils, mais Monsieur Orsatti veut prendre la main.

M. ORSATTI.- Je ne parle qu'à bon escient ce soir et par rapport à ça, je trouve scandaleux que l'on puisse à un certain moment remettre en cause le vote électronique qui est, de mon point de vue, le vote où il ne peut pas y avoir de fraude, contrairement au vote papier qui peut être un moyen de frauder plus facilement et, au regard des annulations qu'il y a eues dans certaines communes, on peut dire que ce n'est pas la meilleure fiabilité. Je pense que c'est important aujourd'hui d'abord d'adhérer à cette association, d'autre part maintenant que vous faites partie de la majorité gouvernementale, Monsieur le Maire, que vous interveniez auprès du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur afin que l'on ne soit pas embêtés et que l'on ne revienne pas au vote papier. Le fait d'adhérer à cette association va beaucoup nous aider, mais en votre qualité de maire et de membre de la majorité gouvernementale, vous devriez intervenir auprès du ministre de l'Intérieur afin que l'on soit entendu.

M. LE MAIRE.- Vous avez dit que je suis membre de la majorité gouvernementale...

M. ORSATTI.- Oui, vous avez soutenu Monsieur Macron et vous soutenez le ministre.

M. LE MAIRE.- Face à Marine Le Pen, c'est vrai. Maintenant je suis ami avec Bruno Le Maire et je ne m'en cache pas.

M. ORSATTI.- Et vous êtes à Horizons qui fait partie de la majorité.

M. LE MAIRE.- Non, je ne suis pas à Horizons, peu importe, je ne suis pas à Horizons, je ne vais pas rentrer dans ce détail, mais c'est important de le dire. Je suis un ami de Bruno Le Maire et je le revendique, très proche, et je le revendique. Pour autant, vous

me donnez des prérogatives, je suis très heureux d'être écouté et entendu par le Gouvernement, même si je pense que vous êtes assez loin de la vérité, mais c'est toujours flatteur pour son ego.

Ceci étant, la réalité c'est que Marcel Vaïani est en Commission avec le service de l'état civil, et je les remercie pour tout le travail qu'ils font, les filles que nous avons ici sont exceptionnelles, avec Lionel Scotto, le chef de service sous la houlette de Lydie Casara, la directrice générale adjointe. Naturellement, on défend le principe de garder ces machines à voter, non pas pour les arguments que vous venez de développer sur la fraude parce qu'on ne peut pas considérer que toutes les communes aujourd'hui qui n'ont pas de machine à voter... Il ne peut pas y avoir de suspicion. Notre souhait, c'est de pouvoir maintenir ce vote électronique où vous fermez les bureaux de vote à 20 heures et à 20 h 15, tout est fini, à 20 h 20, tout le monde est à la maison ! C'est aussi simple que ça. Avec le vote papier que vous connaissez tous, on ne serait pas dans les mêmes débats en termes de fonctionnement de personnels.

On désire, et je désire fortement maintenir ce vote électronique par le biais de ces machines électroniques, et on va se battre pour ça. On est un certain nombre de collectivités, Villeneuve-Loubet, Antibes...

M. VAÏANI.- C'est six millions de personnes et, de mémoire, 63 communes.

Monsieur le Maire, justement je voulais rajouter qu'effectivement nous sommes allés à Paris lors de l'AG, et le président de l'association nous a demandé d'interpeller tous les parlementaires, de quelque bord que ce soit, pour défendre le vote électronique ; et Monsieur le Maire, de mémoire aussi, vous avez déjà fait un courrier dans ce sens.

M. LE MAIRE.- Oui, au ministre de l'Intérieur, et puisque j'ai demandé un rendez-vous avec le ministre de l'Intérieur, par le biais de mon Cabinet, j'espère que l'on sera reçu très rapidement sur d'autres sujets qui nous intéressent aujourd'hui sur la commune, dont principalement le commissariat de Saint-Laurent-du-Var.

Vous savez très bien que je veux aujourd'hui, dans le cadre du projet Porte de France, mutualiser police municipale et police nationale en créant ce commissariat, je ne dis pas une annexe, ce commissariat à Saint-Laurent-du-Var, dans le nouveau quartier Porte de France, pour autant, il nous faut des effectifs conséquents. C'est nous qui prenons en charge tout cela, et je vais demander l'aide de l'État. Naturellement, parmi les sujets que nous amènerons dans notre cartable, il y aura aussi cette problématique des votes électroniques.

Monsieur Orsatti.

M. ORSATTI.- Aujourd'hui, pratiquement toutes les élections régionales se font par vote électronique.

M. LE MAIRE.- Tout à fait. Merci, Monsieur Orsatti, pour cet échange et la sagesse de cet échange.

En titulaire, je vous propose Marcel VAÏANI et, en suppléant, Eric BONFILS.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour que l'on vote en scrutin public pour les deux propositions, pour l'adhésion et pour les candidats ? (*Accord unanime*) Je mets aux voix.

La délibération n° 13, mise aux voix, est adoptée par 31 voix pour – 0 contre – 3 abstentions : M. Villardry, M. Espinosa, Mme Corvest.

Je vous remercie pour cette délibération et pour la désignation de Marcel Vaïani et d'Eric Bonfils en suppléant.

La délibération n° 14, sujet ô combien complexe, le rapport 2022 sur l'égalité des femmes et des hommes. C'est Vanessa Guerrier Buisine qui va nous présenter cette délibération. Vanessa, c'est à vous.

14) RAPPORT SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2022

Mme GUERRIER BUISINE.- Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, bonsoir. L'objet de cette délibération est de présenter le second rapport de la commune sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Monsieur le Maire, si vous le permettez, on va déroger à la règle de l'égalité puisque cette délibération sera présentée de manière tripartite, entre femmes, car j'ai demandé à Brigitte Lizée et à Marie-Paule Galéa d'intervenir à deux moments de l'intervention.

M. LE MAIRE.- C'est l'égalité ?

Mme GUERRIER BUISINE.- Non, là, on est sur une belle majorité féminine.

Le rapport reprend à la fois l'état actuel de l'égalité professionnelle au sein de la commune et les actions initiées et en projet en faveur de l'égalité homme femme. Avant d'entrer dans le cœur du rapport, je tiens à remercier Laurence Porcu, notre chargée de mission, qui mène un travail et qui fait preuve d'un engagement exceptionnel au quotidien pour faire avancer ces dossiers. C'est d'ailleurs elle, aux côtés de M. Pignol, qui a présenté ce projet de délibération lors de la dernière commission des Finances.

Depuis que nous avons lancé cette délégation en 2020, la commune progresse, mais le constat reste décevant à l'échelle nationale. Les écarts de rémunération sont en moyenne de 13,9 % pour les agents de la fonction publique. Les violences conjugales sont en hausse et le dernier rapport du Haut Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes dresse un tableau peu rassurant sur l'état du sexisme en France.

A l'échelle de notre commune, le rapport 2022 est construit comme le plan d'action triennal qui court de 2021 à 2023. Le rapport est construit autour de quatre axes, mais je vais focaliser sur deux axes principaux :

- le premier axe, c'est la volonté d'affirmer l'égalité professionnelle au sein des effectifs de la Ville et du CCAS. Les effectifs continuent à se féminiser avec une majorité de femmes à la fois pour la Ville et le CCAS, mais c'est une majorité de femmes qui s'explique toujours par une surreprésentation sur les emplois contractuels à temps non complet et à temps partiel notamment. Il est à relever pourtant de bonnes notes à accorder, notamment sur la filière sportive qui est passée de 20 à 38 % de ses effectifs

féminins entre 2020 et 2021, qui a même atteint une mixité sur les éducateurs des activités physiques et sportives.

Du côté des rémunérations, la commune mène depuis 2021 (je vais parler sous le contrôle de Marie-Paule Galea) un travail de fond pour réduire les écarts. Ce travail porte peu à peu ses fruits et nos efforts ont ainsi permis de passer d'un écart sur les rémunérations annuelles brutes moyennes en équivalents temps plein de 9 % en 2020 à 7,4 % en 2021. L'action concrète pour réduire ces écarts est vraiment une politique volontariste où concrètement, à chaque recrutement, chaque demande d'augmentation le service étudie l'ensemble des primes déjà accordées pour pouvoir fixer le montant concerné. Cela a été le cas notamment à la police municipale ou au service de l'urbanisme assez récemment. Les primes sont donc harmonisées sur la base de critères comme les fonctions ou les responsabilités. Au-delà d'une question d'égalité homme femme, il y a surtout une question d'équité au sein de chaque service et cela permet de réduire les écarts.

Je remercie bien sûr Marie-Paule et ses équipes qui ont mené un travail et qui continuent de mener ce travail de fond pour faire avancer l'égalité. Ainsi, pour favoriser une égalité professionnelle, la commune a déployé de multiples actions transversales comme la mise en œuvre du télétravail, le dispositif santé loisirs vitalité qui permet aux agents d'exercer une activité physique sur leur pause méridienne et aussi sur leur temps de travail. Des actions comme la modification des horaires de ménage ou l'information sur le soutien à la parentalité entrent également en compte pour améliorer l'articulation vie privée/professionnelle et, in fine, l'égalité entre les femmes et les hommes.

Marie-Paule, est-ce que tu veux compléter sur la partie du télétravail ?

M. LE MAIRE.- Marie-Paule.

Mme GALEA.- Oui, merci, Vanessa. Le règlement du télétravail, nous l'avons adopté en juin 2022. Je vous rappelle qu'il a été fait avec 80 personnes (hommes, femmes, cadres, organisations syndicales, etc.), et nous sommes arrivés à faire voter ce règlement de télétravail. Cela a mis en évidence les enjeux en termes d'égalité, de souplesse d'organisation et d'amélioration des conditions de travail et de bien-être de nos agents. Il y a une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Les options que nous avons retenues, je ne sais pas si vous vous en souvenez, après cette expérimentation et ce vote, c'était de mettre un jour de télétravail, toujours à la demande de l'agent, à condition bien évidemment que sa mission puisse être faite en télétravail, et il a trois mois pour essayer ce mode de travail, si ce travail est fait dans de bonnes conditions. A ce moment-là, il peut continuer et chaque année la demande est renouvelée. Si, pour des raisons personnelles ou professionnelles, il ou elle a besoin de revenir au bureau, la révision est faite et elle est faite chaque année.

Pour des raisons de dossiers un peu particuliers, il peut être possible de faire deux jours de télétravail ; c'est chaque fois un accord entre le chef de service et l'agent. Nous nous sommes rendu compte que depuis la mise en place du télétravail, qui avait été un peu obligatoire à l'époque du Covid, les agents travaillent dans de meilleures conditions. Quand ils ont un dossier important à traiter, ils peuvent être en télétravail, ne pas être dérangés par le téléphone ou par des visites, les réunions, etc. Bien entendu, le

télétravail est ouvert aux hommes et aux femmes indifféremment, mais ne touche pas les personnes qui n'ont pas la possibilité de télétravailler.

M. LE MAIRE.- Merci, Marie-Paule ; Vanessa.

Mme GUERRIER BUISINE.- Je vais balayer rapidement l'axe deux qui est de favoriser et diffuser une culture de l'égalité. Je vous renvoie vers le rapport si vous souhaitez en savoir plus, mais j'appuierai simplement sur les actions de communication réalisées ainsi que sur le travail mené par les services RH, notamment en matière de lutte contre les stéréotypes ou en matière de formation. A noter notamment l'intégration dans le plan de formation 2022-2024 d'une sensibilisation des agents à l'égalité professionnelle, dont les modalités restent encore à définir.

L'axe trois, en revanche, a mobilisé une grande partie de notre travail et là, Monsieur le Maire, je rejoins ce que vous avez présenté depuis le début en matière de sécurité, puisqu'il s'agit des violences faites aux femmes, des violences conjugales qui poursuivent leurs ravages à l'échelle nationale, avec une progression de 21 % de 2020 à 2021 (l'effet confinement probablement), le tout accompagné d'une hausse des violences sexuelles de 33 % sur la même période. Pour rappel, 109 femmes ont perdu la vie en 2022 sous les coups de leur partenaire !

La lutte contre les violences liées au genre est malheureusement un travail de longue haleine et un énorme travail de transversalité a été mené pour faire avancer cette lutte. Notre première problématique a été de poser un diagnostic à l'échelle communale ; pour cela, on a dû créer au niveau de la police municipale un indicateur spécifique pour les violences intrafamiliales, puisque jusqu'alors les interventions en matière de violences intrafamiliales étaient catégorisées dans la rubrique « Bruit et tapage ». La création de cet indicateur a permis de relever 36 interventions pour faits signalés de violences intrafamiliales en 2021 et 24 en 2022. La police municipale qui est souvent primo intervenante sur les scènes de violences va d'ailleurs bénéficier d'une sensibilisation réalisée par la commissaire Basquin qui est hyper active et vraiment présente à nos côtés dans la lutte contre les violences de manière continue. Cette sensibilisation vise notamment à améliorer la prise en charge des victimes et à être vigilant sur les scènes d'intervention en préservant et en recueillant des éléments probants. Encore une mission de la police municipale, Monsieur le Maire, qui fait partie des premiers intervenants sur ce genre de scènes.

Laurence Porcu a été intégrée au CLSPD depuis 2022, ce qui nous permet d'être encore plus proactifs et réactifs sur la lutte contre les violences intrafamiliales. Toujours avec cette volonté de lutter contre les violences faites aux femmes, une action phare a été la participation à la création d'un réseau d'acteurs de lutte contre les violences intrafamiliales, dont un des résultats est sur vos pupitres : cette plaquette qui résulte de deux demi-journées d'ateliers qui comprenaient quatre axes. Je vous laisserai regarder le rapport pour en savoir plus, mais c'était une première, car on a réuni la commune, bien sûr, mais aussi le CCAS, la MSD et la police nationale, soit une quarantaine de participants. Ces ateliers ont été l'occasion d'échanger entre des acteurs qui se parlent très peu et d'avoir des résultats concrets. En plus de cette plaquette que l'on a distribuée le 8 mars dans les pharmacies, la Police municipale utilise la fiche réflexe de prise en charge des victimes qui est aussi le fruit d'un des quatre ateliers de prévention.

Je voudrais renvoyer la parole à Brigitte, puisque la commune a inscrit également au Plan de formation 2022-2024 des formations relatives aux violences intrafamiliales, notamment les informations préoccupantes qui sont le fruit du travail que tu mènes, Brigitte, au sein de la cellule de veille.

M. LE MAIRE.- Je donne la parole à Brigitte Lizée.

Mme LIZEE-JUAN.- Très rapidement, j'ai l'honneur d'animer la cellule de veille qui est constituée de différents partenaires, dont les polices municipale et nationale, l'Éducation nationale, l'ARPAS, les éducateurs spécialisés, les collèges, les écoles en général. On sait que seul un tiers des victimes va témoigner, donc on a tout un panel de populations qui ne disent rien. On a fait un travail très intéressant avec la police municipale justement pour que lorsqu'il y a un constat, on puisse identifier rapidement s'il y a présence d'enfants ou pas. Cela a déjà été un premier pas important sur les mains courantes. Vendredi qui arrive, l'ensemble des équipes de la cellule de veille vont être formées à l'information préoccupante par la Maison du département et par les services de la protection de l'enfance. Demain, le 22 juin, l'ensemble des personnels, à la demande de Monsieur le Maire et de la Direction générale et de Lydie en particulier, l'ensemble des personnels qui sont proches des enfants pourront être formés. L'idée de l'information préoccupante, c'est simplement d'identifier peut-être des comportements qui pourraient nous démontrer que l'enfant est en difficulté, car, souvent, lorsqu'il y a l'enfance en difficulté, il y a violence à la maison. Cet après-midi encore, avec les ATSEM, nous parlions de cela, c'est-à-dire comment chaque personnel qui est proche de l'enfant peut identifier.

Alors faire une information préoccupante ne veut pas dire qu'on va enlever l'enfant, cela veut simplement dire que l'on peut accompagner la famille lorsqu'elle rencontre une difficulté. Je suis ravie vendredi pour l'ensemble des personnels de la cellule de veille, donc tous les partenaires dont les collèges, car on le voit au quotidien, cela donne des résultats très importants. Depuis quelque temps, j'ai la chance de travailler avec la police municipale, avec Muriel Hlad, la directrice adjointe, sur la cellule de veille et on essaie vraiment d'avancer au plus près pour identifier les problématiques sur le terrain. C'est le plus important, c'est du pratico-pratique, on n'est pas sur du national, on est vraiment sur du local et les résultats sont extrêmement probants. Pour le vivre au quotidien, on l'a encore vu avec Lydie dernièrement et Carole, on peut intervenir, on peut aider. Je te rejoins, la commissaire Basquin de la police nationale fait un travail exceptionnel, ce travail de lien, de relais dès que nous avons un problème sur les écoles. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Merci, Brigitte. Et pour conclure, Vanessa.

Mme GUERRIER BUISINE.- Je vous renvoie au rapport pour voir dans l'axe quatre toutes les actions de sensibilisation menées autour des jeunes publics qui sont importants dans cette lutte.

Pour conclure, mes chers collègues, le plan d'action 2021-2023 comptait quinze objectifs et une cinquantaine d'actions dont plus de la moitié ont été initiés et ont connu des avancées significatives. Je vous donnerai rapidement des nouvelles de nos projets, puisque l'on continue ce travail notamment transversal avec l'action culturelle et probablement les sports d'ici peu de temps. Je vous remercie pour votre écoute et pour votre patience.

M. LE MAIRE.- Merci, Vanessa, pour ce travail avec toutes les personnes qui ont été citées, dont Laurence Porcu, c'est vraiment un travail de fond. Merci.

Mme GUERRIER BUISINE.- Et encore, je n'ai pas cité tout le monde.

M. LE MAIRE.- Merci pour toutes les actions qui ont été menées.

Monsieur Orsatti, je vous laisse la parole.

M. ORSATTI.- Juste deux mots concernant les violences intrafamiliales et aux femmes, cela faisait partie de mon projet de 2020, j'y suis très attentif et très sensibilisé par ce problème, d'ailleurs, on en a longuement discuté avec l'ancienne procureure quand elle est venue au CLSPD, c'était très intéressant, c'est une femme combative, je dirais.

J'en profite pour noter que je ne suis plus invité au CLSPD ; ai-je commis une erreur, n'ai-je pas été gentil ? Est-ce qu'il y a un problème parce que je venais régulièrement, je n'ai raté aucun CLSPD, je pense que mes interventions étaient mesurées et positives, mais je ne suis plus invité, donc je voudrais savoir pourquoi.

M. LE MAIRE.- Le Directeur général des services m'en a parlé.

M. ORSATTI.- Cela fait quand même deux ans que je passe à travers les mailles.

M. LE MAIRE.- Il n'y en a pas eu, mais on recommence avec le nouveau procureur. C'est noté.

M. ORSATTI.- Je serai à la retraite en plus et je me ferai un plaisir de venir.

M. LE MAIRE.- Vous êtes un jeune retraité et vous profitez des avantages gouvernementaux. Ah ça, il fallait le dire ! (*Rires*)

Merci encore, Vanessa. On ne met pas aux voix, on en prend acte.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport n° 14.

Tout le monde en a pris acte.

Maintenant, avec mon premier Adjoint, Thomas Berettoni, la revalorisation des tarifs concernant la taxe locale sur la publicité. Thomas.

15) REVALORISATION DES TARIFS CONCERNANT LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (T.L.P.E) DE L'ANNÉE 2024

M. BERETTONI.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme chaque année, je vous présente une délibération afin de revaloriser les tarifs concernant la taxe locale sur la publicité extérieure pour l'année prochaine, l'année 2024, en s'alignant sur la source INSEE pour cette TLPE à n+1 qui serait de l'ordre de 6 %.

Cette délibération a été examinée en commission des Finances le 3 avril dernier et je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir décider de procéder à cette augmentation des tarifs de la TLPE de l'année 2023 qui a été établie conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, de modifier les tarifs de la TLPE applicables pour l'année prochaine en 2024, par mètre carré, par an et par face, enfin de rappeler qu'en application de l'article 2233-7 du CGCT, les enseignes dont la superficie est inférieure à sept mètres carrés sont pleinement et entièrement exonérées de TLPE. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le premier Adjoint. Y a-t-il des questions, des observations ? Je vais mettre aux voix.

***La délibération n° 15, mise aux voix, est adoptée par 30 voix pour –
0 contre – 4 abstentions : Mme Corvest, Mme Belot, M. Villardry,
M. Espinosa.***

Merci, mes chers collègues.

La délibération n° 16, c'est une autorisation de signature d'un protocole tripartite et c'est Monsieur le premier Adjoint, Thomas Berettoni, qui présente cette délibération.

**16) AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRIPARTITE
AUTORISANT LA RÉALISATION ANTICIPÉE DE TRAVAUX DE
DÉSAMIANTAGE ET DE DÉMOLITION D'OUVRAGES COMPRIS DANS LE
PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DU SQUARE BENES**

M. BERETTONI.- En préambule à la présentation de la délibération, Monsieur le Maire a parlé tout à l'heure des panneaux de communication qui ont été posés la semaine dernière autour du square, sur quatre endroits du square c'est le même panneau qui a été posé, avec les photos contractuelles qui vous ont été présentées, mes chers collègues, ici même par le lauréat de la consultation que nous avons lancée avec la SPL, à savoir l'opérateur Vinci, pour les 1 200 mètres carrés de commerces, le parking souterrain, la place, le poumon vert de 5 000 mètres carrés et les 50 arbres qui vont être plantés sur site, et je pense que l'on peut tout s'en réjouir.

Concernant cette délibération, la seconde phase du projet de requalification du square entre dans une phase plus active qui consiste notamment en la démolition de l'ancienne école Djibouti et de l'ancienne clinique de l'œil. Il va s'en suivre la réalisation de différents travaux ayant pour objectif la création d'une véritable centralité pour notre commune. Afin de tenir notre calendrier et afin de commencer les travaux très prochainement, malgré les différentes contraintes que nous avons sur ce projet, contraintes normales notamment avec les fouilles archéologiques qui ont lieu actuellement, le dévoiement des réseaux qui va bientôt commencer, avec des inventaires qui doivent être faits sur les différents bâtiments, on souhaite vous proposer aujourd'hui la signature d'un protocole tripartite entre trois entités, à savoir d'une part la SPL Côte d'Azur Aménagement, d'autre part la société Vinci Immobilier Méditerranée qui est, comme vous le savez, lauréate de la consultation et qui a d'ailleurs obtenu un permis de démolir qui est aujourd'hui purgé de tout recours, enfin la commune de Saint-Laurent-du-Var.

Ce protocole tripartite a pour objet de permettre l'anticipation et la démolition des bâtiments de l'ancienne école Djibouti et de la clinique de l'œil par Vinci Immobilier,

sans attendre l'acte de vente entre la SPL et Vinci Immobilier. Les modalités du protocole sont précisées en annexe de votre délibération. Je vous rappelle, mes chers collègues, que cette délibération a été examinée lors de la commission municipale d'Aménagement, d'Urbanisme, d'Habitat qui s'est tenue le 3 avril dernier, et je vous propose d'approuver ce protocole tripartite entre la SPL Vinci et la Ville de Saint-Laurent-du-Var et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Berettoni, pour cette présentation. Y a-t-il des questions, des observations ? C'est la continuité de l'action que nous menons au cœur de ville. Je mets aux voix.

La délibération n° 16, mise aux voix, est adoptée par 29 voix pour – 5 voix contre : Mme Corvest, Mme Belot, M. Villardry, M. Espinosa, M. Orsatti – 0 abstention.

Merci, mes chers collègues.

La délibération n° 17, Monsieur Berettoni, l'acquisition de la propriété des consorts Bormida.

**17) ACQUISITION DE LA PROPRIETE DES CONSORTS BORMIDA
CADASTREE SECTION BC N°350 SISE AVENUE DES FILAGNES-
CONSTITUTION DE SERVITUDES**

M. BERETTONI.- Merci, Monsieur le Maire.

Par courrier du 24 juillet 2020, les consorts Bormida (qui sont présents ce soir dans la salle et que l'on salue) propriétaires de la parcelle cadastrée section BC n° 27, d'une superficie de 4 720 mètres carrés, ont mis en demeure la commune d'acquiescer la partie de leur propriété grevée de l'emplacement réservé E09 qui est inscrit au PLUm, représentant une emprise partielle de 721 mètres carrés destinés à la création d'un parking public et de sa voie d'accès. Dans leurs courriers de mise en demeure, les consorts Bormida ont informé la commune, d'une part des servitudes préexistantes sur leur propriété, d'autre part de l'appartenance de la propriété au lotissement Corso, lequel a été créé par arrêté préfectoral le 16 mars 1962. Par ailleurs, les consorts Bormida ont souhaité conditionner leur mise en demeure d'acquiescer à l'assurance qu'aucune construction d'un bâtiment ne soit réalisée sur cette parcelle cédée.

Au regard de tous ses éléments, la commune a saisi les services de France Domaine afin de faire évaluer cette propriété et, par courrier du 2 juin 2021, ces derniers ont informé la commune que ce dossier d'acquisition se trouvait en dessous du seuil de saisine réglementaire et qu'ils ne pouvaient donc pas l'évaluer. Par courrier du 7 juillet 2021, nous avons proposé aux consorts Bormida de procéder à l'acquisition de cette propriété de 721 mètres carrés (à destination d'un parking public) pour la somme de 50 000 € au regard des servitudes existantes à créer sur la propriété destinée à être cédée à la commune. Par retour de courrier le 15 juillet 2021, les consorts Bormida ont accepté cette proposition de la commune.

Nous avons depuis travaillé, on s'est entendu afin d'organiser les différentes servitudes à mettre en œuvre pour desservir la future propriété communale et garantir la non-édification d'un bâtiment sur la parcelle, comme je vous l'ai indiqué en préambule. A cet égard, le cabinet Geotech Conseil a travaillé avec nous et avec les consorts Bormida

afin de préciser les servitudes à constituer sur cette parcelle à céder, telles que vous les avez sur le plan qui est annexé à la présente délibération et également énoncées dans cette délibération. Les conjoints Bormida ont également fait l'objet d'un procès-verbal de délimitation de leur propriété, le 7 novembre 2022, procès-verbal qui a scindé la propriété cadastrée section BC27 en deux parcelles distinctes : d'une part, la parcelle BC349 d'une superficie d'un peu plus de 4 000 mètres carrés, c'est ce qui restera à la famille Bormida après l'achat, si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, de cette parcelle de 721 mètres carrés, et de l'autre parcelle section BC350 d'une superficie de 721 mètres carrés qui est donc destinée à être cédée à la commune.

Dans le cadre des différents échanges intervenus avec la famille Bormida afin de trouver un accord sur les différentes servitudes à établir, il est apparu que les délais de la procédure de droit de délaissement ne pouvaient pas être respectés, une cession dans un cadre amiable entre la commune et la famille Bormida a donc été retenue. Cette délibération a été examinée en commission d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat et de foncier le 3 avril 2023, et je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir d'une part, approuver la constitution de servitudes telles qu'elles sont mentionnées dans la délibération et telles qu'elles figurent dans le plan annexé à la délibération, de procéder à l'acquisition de cette parcelle cadastrée nouvellement BC350 d'une superficie de 721 mètres carrés pour le prix de 50 000 €, d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer par la suite l'acte de constitution de servitude ainsi que l'acte authentique d'acquisition de ce bien, enfin d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires aux différentes procédures que je vous ai indiquées.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur le premier Adjoint. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 17, mise aux voix, est adoptée par 33 voix pour – 1 voix contre : M. Orsatti – 0 abstention.

Madame Belot.

Mme BELOT.- Ce que je ne comprends pas sur le plan, enfin que je ne trouve pas très logique, pourquoi n'a-t-on pas préempté plutôt la partie basse du terrain pour faire un parking ? Pourquoi est-ce au milieu ?

M. LE MAIRE.- Monsieur Berettoni.

M. BERETTONI.- Cela correspond à l'emplacement réservé qui avait été créé en 2013, à l'époque.

Mme BELOT.- Ce n'était pas toute la parcelle B349 ?

M. BERETTONI.- Non. Le plan que vous avez, l'acquisition qui est prévue, on se calque sur l'emplacement réservé qui avait été créé à l'époque en 2013 au PLU. Je me permets de vous rappeler qu'en 2013, au Plan local d'urbanisme, il y avait deux choses différentes : la servitude de mixité sociale et l'emplacement réservé parking. En 2015, si je ne dis pas de bêtises, quand on a révisé le PLU, on a souhaité enlever la SMS, mais on a laissé l'emplacement réservé pour le stationnement.

Mme BELOT.- D'accord, dommage.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur Berettoni pour ces explications, Madame Belot pour la question.

La délibération n° 18, c'est la création d'une nouvelle redevance pour l'occupation du domaine public communal, manifestation Ironman. Pour ceux qui veulent courir l'Ironman, suivez attentivement la délibération. Monsieur Berettoni.

18) CRÉATION D'UNE NOUVELLE REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - MANIFESTATION " IRONMAN "

M. BERETTONI. - Mes chers collègues, l'article 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques, le CG3P, prévoit, je me permets de le citer : « que toute occupation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article 1 donne lieu au paiement d'une redevance, sauf lorsque l'occupation ou l'utilisation concerne l'installation par l'État d'équipements visant à améliorer la sécurité routière », ce qui n'est pas le cas concernant l'Ironman.

Comme vous le savez, le dimanche 25 juin 2023 se déroulera la manifestation dite Ironman, une course multidisciplinaire qui consiste à enchaîner trois disciplines (la natation, le cyclisme et la course à pied), en fait, c'est un marathon. Le parcours de cyclisme passera sur la commune de Saint-Laurent-du-Var et la société organisatrice de cette manifestation bénéficiera d'une autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal de Saint-Laurent-du-Var. A ce titre, nous allons créer, si vous êtes d'accord, un montant forfaitaire de redevance pour l'occupation domaniale à hauteur de 5 500 € pour la journée.

Cette délibération a été examinée en commission municipale des Finances le 3 avril dernier, et je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir décider de créer la nouvelle redevance pour occupation de temporaire domaine public communal dans le cadre de la manifestation Ironman, pour un montant forfaitaire de 5 500 €.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur le premier Adjoint. Comme on a des sportifs avec Gilles Allari et Yoann Suau, peut-être allez-vous faire les 4 km de natation, 180 km de vélo et 42 km de marathon ? C'est l'Ironman ! On se prépare, nous, mais différemment, devant la télé.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

***La délibération n° 18, mise aux voix, est adoptée par 32 voix pour –
0 contre – 2 abstentions : M. Villardry, M. Espinosa***

Merci, mes chers collègues.

La délibération n° 19, toujours Thomas Berettoni qui la présente, délégation accordée à M. Le Maire de saisir pour avis la Commission consultative des services publics locaux. Monsieur Berettoni.

19) DELEGATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SAISIR POUR AVIS LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. BERETTONI.- C'est une délibération un peu technique concernant la Commission consultative des services publics locaux qui a été créée le 10 juin 2020, la CCSPL, commission présidée par Monsieur le Maire qui comprend des membres de notre assemblée désignés en début de mandat, qui a essentiellement pour vocation d'examiner chaque année l'activité, la qualité et le prix des services publics, notamment avec les lots de plages, les différentes plages privées sur la commune de Saint-Laurent-du-Var. Elle est consultée chaque année sur tout projet de délégation de service public, et rend un avis au Conseil municipal sur les différents lots de plages, ou par exemple, au dernier conseil municipal du 8 mars dernier, on a eu l'occasion de présenter une délibération pour saisir la CCSPL concernant la création d'une régie cimetièrè.

En vous présentant cette délibération, cela permettrait que le maire puisse saisir la CCSPL, sachant qu'il appartiendra toujours au Conseil municipal de se prononcer par la suite sur le projet, après l'avis rendu par la Commission. Cela permettra de gagner du temps aussi bien en Conseil municipal qu'en saisine de la CCSPL. Cette délibération a été examinée en commission des Finances le 3 avril dernier et je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à saisir pour avis la CCSPL, tout simplement. Je ne sais pas si j'ai été clair ?

M. LE MAIRE.- Comme d'habitude, très clair. Merci, Monsieur Berettoni. Est-ce que vous avez des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

***La délibération n° 19, mise aux voix, est adoptée par 31 voix pour –
0 contre – 3 abstentions : M. Villardry, M. Espinosa, M. Orsatti***

Merci, mes chers collègues.

La délibération n° 20, c'est Monsieur Berettoni qui la présente, la concession de plages de Saint-Laurent-du-Var.

20) CONCESSION DE PLAGES DE SAINT-LAURENT-DU-VAR - AVIS DE LA COMMUNE SUR L'EXTENSION DE LA PERIODE D'EXPLOITATION ET L'OUVERTURE A L'ANNEE DES ETABLISSEMENTS BALNEAIRES

M. BERETTONI.- Comme vous le savez, la loi MAPTAM a fait des métropoles les autorités concessionnaires de l'État pour les plages, à partir du 1^{er} janvier 2024, pour une durée de douze ans. Jusqu'à maintenant, la ville de Saint-Laurent-du-Var avait la compétence des lots de plage, à partir du 1^{er} janvier 2024, ce sera à la métropole Nice Côte d'Azur de gérer les lots de plage, mais pas que, par exemple l'entretien des plages de Saint-Laurent-du-Var qui est aujourd'hui géré par la commune.

La future concession prévoit ainsi l'installation de trois établissements de plage et d'une base nautique dont les sous-traités d'exploitation seront attribués par délibération du Conseil métropolitain, soit à l'été, soit à la rentrée 2023. La période d'exploitation de droit commun des établissements de plage ne peut excéder six mois par an, toutefois, dans les communes touristiques classées en station de tourisme, la période d'exploitation peut être étendue sur avis favorable de la commune, ce qui est le cas à Saint-Laurent-du-Var où l'on n'est pas à six mois, mais à huit mois.

Pourquoi cette délibération ? Simplement parce que la Métropole nous demande notre avis afin de solliciter le préfet sur deux points précis : premièrement, étendre la période d'exploitation à huit mois, ce que nous avons aujourd'hui sur Saint-Laurent-du-Var,

mais il faut de nouveau lui faire la demande pour le 1^{er} janvier 2024 ; le deuxième point, que l'on n'a pas encore sur la commune, c'est demander un agrément afin d'autoriser nos lots de plage à Saint-Laurent-du-Var de ne pas ouvrir six mois, de ne pas ouvrir huit mois, mais d'ouvrir 48 semaines dans l'année, soit encore plus.

Par rapport à ces deux demandes, il convient d'émettre un avis favorable à cette extension de la période d'ouverture de nos établissements de plage à Saint-Laurent-du-Var qui va dans le sens de l'intérêt de notre commune. Cette délibération a été examinée en commission et je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir, d'une part émettre un avis favorable à l'extension de cette période d'exploitation à huit mois, d'autre part d'émettre un avis favorable pour l'ouverture à l'année des établissements de plage de la commune. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Berettoni. Monsieur Orsatti.

M. ORSATTI.- Plusieurs questions, si je peux me permettre.

M. LE MAIRE.- Allez-y.

M. ORSATTI.- On a longuement discuté en commission des Finances, puisqu'on a passé plus de 2 heures ensemble, c'était très intéressant. Par rapport à la première question, je ne suis pas pour cette perte de souveraineté supplémentaire vis-à-vis de la Métropole, je le dis très clairement ce soir, car après on ne sait pas ce que cela devient et on perd la maîtrise de cette situation. Je ne suis pas non plus pour l'ouverture et une forme de concurrence déloyale à l'égard des commerces existants à l'année. Il y a une période estivale où l'on peut ouvrir, mais pas forcément ce nombre de semaines qui a été évoqué dans la délibération.

Troisième point : je suis très étonné, car j'ai demandé à deux reprises un point très précis (vous devez avoir la réponse, Monsieur le Maire), j'ai demandé à avoir les recettes qui émanent de la ville de Saint-Laurent et qui vont dans les caisses de la Métropole. Je l'ai demandé à deux reprises de façon polie et courtoise et je n'ai pas la réponse. Est-ce que vous pouvez m'indiquer quand est-ce que j'aurai la réponse et le montant ? Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Bien, on va faire en deux parties, d'abord Monsieur Berettoni, je répondrai à la deuxième.

M. BERETTONI.- Monsieur Orsatti, j'entends ce que vous dites sur la concurrence déloyale, pour nous, il n'y a pas de concurrence déloyale, on souhaite simplement que nos lots de plages, nos établissements de plage puissent ouvrir toute l'année, en tout 48 semaines par an, c'est l'intérêt de la commune. Je pense que l'on n'est pas plus bêtes que les autres, Cagnes-sur-Mer, Nice ou les autres plages de notre Côte d'Azur qui sont dans la métropole vont demander une ouverture à 48 semaines et je ne vois pas pourquoi on devrait s'en priver.

Deuxième point par rapport à ces lots de plages, il faut préciser que sur la commune de Saint-Laurent-du-Var, historiquement on a des lots de plages qui sont imbriqués avec des locaux qui appartiennent à la commune, et je peux les citer : le Beach Club et le Cocody Beach avec d'un côté la DSP, de l'autre côté une AOT communale. Cela nous paraît vraiment logique d'avoir une autorisation à 48 semaines et pas à six mois afin de faire marcher aussi bien la DSP, lot de plage stricto sensu, que l'AOT communale.

Sur la loi MAPTAM et le fait que cette compétence a été donnée à la Métropole, on revient un peu sur le débat du budget, ce n'est pas forcément un débat local, c'était un débat national il y a dix ans.

M. LE MAIRE.- Et concernant votre souhait de connaître le montant des dépenses et des recettes sur la redevance...

M. ORSATTI.- Que les recettes.

M. LE MAIRE.- Concernant les recettes, je vous les donnerai puisqu'elles sont publiques ; vous voulez que je les détaille ?

M. ORSATTI.- Si ça vous fait plaisir, Monsieur le Maire, allez-y.

M. LE MAIRE.- J'aime votre élégance ce soir, vous êtes magnifique. Alors, sur les recettes, les redevances perçues par les délégataires en 2017, c'était 184 547 €, en 2022-2023 194 851 €. Après, on a des dépenses sur les nivellements, des entretiens de plages, des balisages et la redevance versée par l'État.

M. ORSATTI.- Ce n'était pas que sur les plages, c'était les recettes globales.

M. LE MAIRE.- D'accord. Je vous donnerai ce que j'ai.

M. ORSATTI.- Je regarderai et je vous demanderai un complément, si nécessaire.

M. LE MAIRE.- On fera ça, d'accord, on reste à votre disposition.

On a répondu à vos questions. Merci, Monsieur Berettoni. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais mettre aux voix.

La délibération n° 20, mise aux voix, est adoptée par 31 voix pour – 3 contre : M. Villardry, M. Espinosa, M. Orsatti – 0 abstention.

Merci, mes chers collègues.

Merci, Monsieur Berettoni, pour la présentation de ces délibérations.

Je passe maintenant la main à Madame Lizée-Juan qui nous parle d'espace numérique, en duo certainement avec notre ami Ludovic Galluccio. Madame Lizée.

21) MISE EN PLACE D'UN ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (E.N.T.) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (D.S.D.E.N.) DES ALPES-MARITIMES

Mme LIZEE-JUAN.- Oui, Monsieur le Maire, juste pour vous dire que l'État avait mis en place les Assises du numérique, les états généraux du numérique pour l'éducation ; on a bien évidemment participé à ces états généraux et nous avons répondu à un appel à projets pour essayer de doter nos écoles d'équipements.

On va évoquer maintenant l'ENT, et je vais laisser mon collègue en parler, puisqu'il s'occupe avec nous du numérique sur les écoles.

M. LE MAIRE.- Merci, Brigitte.

M. GALLUCCIO.- Un ENT, qu'est-ce que c'est ? C'est un espace numérique de travail qu'il faut voir comme un outil, une application qui a deux vocations principales : la première, c'est la communication, l'information entre les différentes parties qui constituent le temps éducatif et scolaire de l'enfant. On pense aux parents, à l'école et à la municipalité. L'objectif de cet outil est de gérer une bonne communication et une bonne information dans tous les temps de l'enfant.

La deuxième vocation de cet outil est une vocation plutôt éducative ; pour que ce soit considéré comme un ENT, l'outil doit avoir un certain nombre d'applications et d'outils pédagogiques référencés par l'Éducation nationale. S'il n'avait pas été considéré comme un ENT, on n'aurait pas pu répondre à l'appel à projets en ce sens.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces explications, Monsieur Galluccio et Madame Brigitte Lizée-Juan. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je vais mettre aux voix.

La délibération n° 21, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, mes chers collègues.

La délibération n° 22, création d'une tarification pour Saint-Laurent-du-Var et suppression du tarif Ludiplage. Madame Lizée-Juan, s'il vous plaît.

22) CREATION D'UNE TARIFICATION POUR LE SLV CLUB ET SUPPRESSION DU TARIF LUDIPLAGE A COMPTEUR DU 1^{ER} JUILLET 2023

Mme LIZEE-JUAN.- Vous savez que le Service municipal des sports propose depuis 1998 des animations sportives en faveur des jeunes Laurentins, dénommées « Ludisports ». Cette délibération va porter sur la suppression de l'activité Ludiplage qui n'est plus proposée par le service des sports, mais autre chose est proposée, on appelle cela le LSV Club. On modernise nos actions avec un nouveau concept qui est apparu l'année dernière. Ce club de plage est ouvert aux Laurentins et aux enfants âgés de 8 à 14 ans, l'année dernière, c'était de 8 à 12 ans, cela bien évidemment dans l'optique des préconisations du Service départemental Jeunesse et Sports. L'an dernier, nous avons eu un franc succès.

Les enfants viennent sur la plage Landsberg, on travaille sur des activités ludiques et sportives (kayak, optimist, paddle) par demi-journée, pas de temps de repas. La priorité est donnée à nos Laurentins, mais il y a des possibilités pour des résidents d'autres villes et des plaisanciers. Les inscriptions se font sur site aux heures d'ouverture (9 h à 12 h et 14 h à 17 h) et je vous assure que les enfants sont ravis.

On a revu les tarifs (vous les avez dans la délibération), je ne vais pas tous vous les lire, mais quelques-uns, comme le tarif demi-journée à 5 €, que ce soit le matin ou l'après-midi ; pour la semaine, c'est 40 € pour les Laurentins et 64 € pour les hors commune ; du lundi au samedi, c'est 50 € pour les Laurentins ou 80 €. Cette délibération a été étudiée dans le cadre de la commission de la Famille et je la soumetts à votre approbation. Cette action est menée pour le bien-être, l'épanouissement et la sécurité de l'enfant, puisque nous avons toute une équipe qui assure la sécurité de ces enfants. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Lizée, pour cette présentation. Monsieur Orsatti.

M. ORSATTI.- Il me semble, peut-être que ma mémoire me fait défaut, mais elle me fait rarement défaut, qu'au départ, il y a très longtemps, avant 2014, certaines de ces activités étaient gratuites pendant les périodes estivales, me semble-t-il ; or là, je n'ai pas vu le montant de l'augmentation de ces prestations. Hier soir, j'étais trop en retard pour venir, je ne sais pas si vous l'avez évoqué en commission, donc voilà, j'ai deux questions.

Mme LIZEE-JUAN.- Cette activité n'existait pas.

M. ORSATTI.- Mais il y avait d'autres activités pendant les vacances scolaires qui étaient gratuites à l'époque.

Mme LIZEE-JUAN.- Alors les autres activités sont notées sur la délibération : sortie de pleine nature à 6 € par jour, découverte multiactivités, etc. On n'a pas augmenté par rapport à l'année dernière, c'est clair, et le Ludiplage à 5 €, comme avant. On a changé le concept à la demande des enfants avec lesquels on a travaillé, mais on est resté sur le même tarif.

M. ORSATTI.- Je te remercie, Brigitte.

Mme LIZEE-JUAN.- Je t'en prie.

M. LE MAIRE.- Est-ce que vous avez d'autres questions ? Il n'y en a pas. Je vais mettre aux voix. Merci pour la réponse, Madame Lizée.

La délibération n° 22, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, mes chers collègues.

La délibération n° 23, attribution de subvention, est présentée seule, après on fera, si vous en êtes d'accord, un regroupement de délibérations, puisqu'on arrive à la fin de ce Conseil. Pour l'attribution de cette subvention, je vais demander à la douce voix de Monsieur Allari de nous présenter cette délibération. Monsieur Allari, c'est à vous.

23) ATTRIBUTION DE SUBVENTION A DESTINATION DES ASSOCIATIONS SPORTIVES PERCEVANT UNE SUBVENTION ANNUELLE DE MOINS DE 23 000 €, POUR L'ANNEE 2023

M. ALLARI.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les associations sportives ont pour objet de participer à des actions éducatives, d'intégration et de cohésion sociale par le biais du sport. Compte tenu de l'intérêt général que représentent ces actions pour le développement de la vie collective et associative sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-du-Var, celle-ci, pour en faciliter la réalisation, a fait le choix depuis plusieurs années d'allouer à notre tissu associatif les moyens financiers, matériels et humains. 17 associations sont dans ce cas : l'aïkido, le badminton, la boule de Montaleigne, le moto club, la plongée, le ski club, le team Rallye, le tennis des Vespins, le tir Club, le Triathlon, le collègue Saint-Exupéry, la police municipale, le collègue Pagnol, la CRS6, l'ASVM FSGT, la SNSM et l'ASPTT Tennis pour un montant global de 43 000 €.

Ce projet de délibération a été examiné en commission des Sports le 5 avril 2023.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Allari. Monsieur Orsatti.

M. ORSATTI.- Par rapport à cette délibération, on en a longuement discuté lors de la commission qui a duré un certain temps, on a eu des échanges très fructueux en la matière, il a été évoqué pour les années à venir d'avoir beaucoup plus d'éléments concernant les associations. D'ailleurs, Monsieur Allari, je vous remercie, je pense qu'on va le préparer ensemble, majorité et opposition, dans cette commission, car il est important, Monsieur le Maire, que l'on ait tous les éléments de façon à statuer. On s'est aperçu, sans rentrer dans les détails, qu'il y avait quand même quelques disparités ou manque d'informations qui faisaient défaut et donc que l'on reconduisait tel que précédemment. Parfois, on peut peut-être plus favoriser le sport de masse, favoriser ceux qui ont un budget équilibré, voyez, il y a peut-être des éléments dont il faudra tenir compte dans les années à venir, de façon à favoriser ceux qui remplissent pleinement leur mission et qui s'adressent en particulier aux enfants, puisque d'après ce que j'ai cru comprendre, c'était votre volonté qu'il y ait de plus en plus de sports pour les enfants en particulier.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Orsatti. Je vois ce que vous voulez dire, et je vous remercie pour votre discrétion puisque cela s'est passé en commission, et ce qui se dit en commission reste en commission, vraiment, donc je vous remercie.

Ceci étant, sur les associations et les attributions de subventions, naturellement elles sont définies par des objectifs que nous mettrons à plat. Au-delà de la subvention, ce que je voudrais retenir de ces associations, c'est qu'il y a beaucoup de bénévoles aujourd'hui qui font un travail remarquable, je pense que l'on peut être unanimes sur cette question des bénévoles dans les associations, et on a du mal à trouver, de plus en plus, des présidents d'association, des membres du bureau des associations sportives, culturelles et autres. Puisque nous sommes dans le domaine du sport, concernant ces présidents d'association et de conseils d'administration, c'est vrai qu'ils font un travail remarquable, mais parfois ils s'essouffent un peu. On va les aider dans la gestion de l'association et on le fait déjà très bien avec le service des Sports et avec Gilles Allari, mon adjoint aux sports.

Dans les critères, la priorité est de favoriser le Laurentin, je le répète ici une nouvelle fois, c'est le Laurentin qui profite des associations laurentines et, dans ce cadre-là, des objectifs parce que l'on ne peut pas comparer une association à une autre avec les mêmes valeurs, même si on a des critères subjectifs et vous l'entendez, donc on y travaillera ensemble. Il y a des associations qui ont plus de titres, d'autres moins de titres nationaux, internationaux, qui font de la compétition, d'autres moins, d'autres c'est plus de masse, moins de masse, tout cela sera pris en compte dans les objectifs. Je vous remercie d'avoir posé le sujet, on travaillera ensemble naturellement.

On peut mettre aux voix ? Je mets aux voix.

La délibération n° 23, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Merci, mes chers collègues, pour cette unanimité, comme dans beaucoup de délibérations ce soir où il y a eu l'unanimité.

Alors maintenant, si vous en êtes d'accord, mes chers collègues, pour simplifier les choses, de la délibération n° 24 à la délibération n° 39, est-ce que l'on peut faire un vote pour toutes ces délibérations, sachant que c'est le même principe d'attribution de la subvention ? (*Accord unanime*). On part donc de la délibération n° 24 à la délibération n° 39, Monsieur Allari.

24) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN ATHLETISME » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023

25) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN BASKET » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023

26) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « FEDERATION DU STADE LAURENTIN » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023

27) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN FOOTBALL » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023

28) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN GYMNASTIQUE ARTISTIQUE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023

29) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN GYMNASTIQUE RYTHMIQUE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023

30) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN JUDO » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023

31) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN KARATE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023

32) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN LUTTE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023

33) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN MINIBOULE LAURENTINE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023

34) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN NATATION SPORTIVE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023

35) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN NATATION SYNCHRONISEE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023

36) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN RETRAITE SPORT & SANTE » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023

37) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN RUGBY » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023

38) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN VOLLEY-BALL » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023

39) CONVENTION D'OBJECTIFS REGISSANT LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « STADE LAURENTIN CLUB VAR MER » DONT LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEPASSE 23 000 € ANNUELS POUR L'ANNEE 2023

M. ALLARI.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives sont régies par différentes lois, notamment la loi du 12 avril 2000 et son décret d'application du 6 juin 2001 qui ont largement modifié le régime juridique du concours financier pouvant être apporté par les collectivités territoriales aux clubs sportifs. Cette convention d'objectifs doit notamment préciser l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, avec la fixation de l'objectif contractualisé entre la commune et l'association sportive.

De ce fait, il y a lieu de passer une nouvelle convention jointe à la présente délibération régissant les rapports entre le lien de la commune et l'association concernée par le montant d'une subvention dépassant 23 000 €, et notamment en concluant les objectifs déterminés d'une commune en accord entre la commune et l'association. Il faut dire que dans cette convention, il a été rajouté les subventions de mise à disposition, par exemple, la Miniboule touche 3 000 € en numéraire, mais ils ont 55 863 € de mise à disposition des locaux.

16 associations sont concernées : le club Var Mer, le volley, le rugby, le sport santé, natation synchro, natation sportive, miniboule, lutte, karaté, judo, gym rythmique, gym artistique, football, Fédération du Stade Laurentin, basket et athlétisme pour un montant total de 638 500 €.

Ce projet de délibération a été examiné en commission des Sports le 5 avril 2023.

M. LE MAIRE.- Merci. Sur ces délibérations, je répète, des n° 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38 et 39, y a-t-il des questions, des observations ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix toutes ces délibérations pour un seul vote.

Les délibérations n° 24 à n° 39, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité

Merci, mes chers collègues.

Il reste deux délibérations que Gilles Allari va nous présenter : l'avant-dernière, c'est une convention de partenariat entre la SARL Iron Man et la commune de Saint-Laurent-du-Var.

40) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SARL IRON MAN FRANCE ET LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

M. ALLARI.- Exactement.

Chers collègues, les épreuves du Championnat du monde Ironman 70.3 et Ironman Classic se tiendront le 25 juin 2023 ; à cette occasion, l'organisateur s'est engagé à promouvoir la commune sur le site internet officiel de l'épreuve ainsi que dans la newsletter dédiée à tous les athlètes inscrits avec le contenu consacré au tourisme. Une somme de 1 000 € sera attribuée à la commune afin de valider cet engagement et il est donc nécessaire de signer une convention de partenariat entre la société organisatrice de l'événement et la commune.

Ce projet de délibération a été examiné le 5 avril 2023.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Allari. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

La délibération n° 40, mise aux voix, est adoptée par 32 voix pour – 0 contre – 2 abstentions : M. Villardry, M. Espinosa

Merci, mes chers collègues.

La dernière délibération de la soirée concerne une convention pluriannuelle de partenariat dans le cadre de l'organisation du Beach Sport Festival qui aura lieu du 29 juin au 24 juillet. Un moment fort pour la commune de Saint-Laurent-du-Var et c'est Monsieur Allari qui va présenter cette délibération, s'il vous plaît.

41) CONVENTION TYPE PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU BEACH SPORT FESTIVAL

M. ALLARI.- Chers collègues, le Beach Sport Festival est un événement sportif et culturel de référence où sur une durée de plus de 20 jours vont se dérouler plusieurs

temps permettant de placer la commune de Saint-Laurent-du-Var comme une place forte des activités physiques en lien avec la plage. Ces manifestations permettent de collaborer avec différentes fédérations olympiques ainsi qu'avec des associations sportives locales dans un but de diffusion et promotion des activités sportives.

Voici le programme :

- Championnat d'Europe Junior et Championnat du Monde de Lutte sur sable organisés avec la Fédération Internationale de Lutte et la Fédération Française de Lutte,
- Euro Nations Cup de FootVolley organisé sous l'égide de la Fédération Européenne de FootVolley et du FootVolley Club Laurentin,
- Tournoi National de Beach Tennis organisé avec la Fédération Française de Tennis, le Comité Départemental de Tennis et le Tennis Club des Vespins,
- Tournoi de Beach Rugby organisé avec la Fédération Française de Rugby et le Stade Laurentin Rugby,
- Tournoi Exhibition de Beach Handball organisé avec la Fédération Française de Handball,
- Finales du Championnat de France de Beach Volley organisées avec la Fédération Française de Volley.

Tous ces acteurs sont engagés dans un développement des activités physiques et sportives et ont fait le choix de notre territoire pour accueillir ces événements phares et leurs disciplines. À cet égard, et dans le cadre de cette manifestation, la commune a souhaité mettre en œuvre des partenariats avec les différentes fédérations sportives présentes lors du Beach Sport Festival. En conséquence, les parties se sont rapprochées et ont défini les conditions de leur collaboration permettant de réaliser un événement d'intérêt général visant la promotion et la découverte des activités de sable selon trois axes : l'initiation, la compétition et le spectacle. Ces événements seront rappelés dans une convention pluriannuelle permettant d'engager toutes les parties sur le long terme. Délibération examinée en commission des Sports du mercredi 5 avril.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Allari. Un moment fort, je le répète, pour la commune de Saint-Laurent-du-Var avec toutes ces activités. Je vous invite vraiment tous les élus, Mesdames et Messieurs, le public et les Laurentins en général à venir pendant cette période. Cela va être formidable, avec une représentation internationale de la commune de Saint-Laurent-du-Var, puisque l'expérience des deux dernières années montre que Saint-Laurent peut organiser de telles manifestations d'un niveau international. Je rappelle qu'il y aura quand même la veille des Jeux olympiques et la Coupe du monde de rugby cette année, ce qui veut dire que l'on aura de grands noms d'athlètes dans tous les domaines et des athlètes internationaux.

Vraiment merci au Service des sports, Gilles, à Eric Capomaccio, mon directeur de cabinet aussi pour cette organisation, et les élus qui travaillent maintenant sur ce dossier chaque année à la même période, avec tous les médias qui nous apporteront cette reconnaissance de notre travail, sur tout ce que nous faisons, puisque nos écoliers et nos écoles pourront bénéficier de cette proximité avec les athlètes de haut niveau.

S'il n'y a pas de question, je mets aux voix.

M. ALLARI.- Monsieur le Maire, juste pour rappeler que c'est la seule organisation de ce niveau, au niveau européen, voire mondial. Nous sommes la seule ville à organiser un événement de cette ampleur, avec plusieurs disciplines en même temps.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur Allari, de le préciser.

La délibération n° 41, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

A l'unanimité. Merci, mes chers collègues.

Ainsi se termine le Conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

On va répondre aux questions, si vous permettez, de Monsieur Orsatti, je voudrais m'en excuser auprès de lui publiquement, les questions qu'il a posées depuis deux conseils. On vous répond concernant les panneaux d'affichage, puis Thomas Berettoni vous répondra sur le POS ; sur la commission de circulation, je vous répondrai.

Sur la question des panneaux d'affichage, Monsieur Orsatti, vous posiez la question si le nombre de panneaux publics était suffisant pour l'expression publique, l'expression des associations et des partis politiques dans l'ensemble des quartiers de Saint-Laurent-du-Var, puisque vous considérez que la plupart des panneaux publics ne sont pas remplacés ou retirés.

Le Code de l'environnement fixe une surface minimale que chaque commune doit réserver à l'affichage libre en fonction de son nombre d'habitants et de sa superficie. Pour les communes de moins de 2 000 habitants, la surface minimale est de quatre mètres carrés ; pour les communes entre 2 000 et 10 000 habitants, elle est de quatre mètres carrés auxquels s'ajoutent deux mètres carrés par tranche de 2 000 habitants au-delà des 2 000 habitants. Pour toutes les autres communes, la surface minimale à réserver est de douze mètres carrés, auxquels s'ajoutent cinq mètres carrés par tranche de 10 000 habitants au-delà de 10 000 habitants.

Pour Saint-Laurent-du-Var, on est plus de 30 000 habitants ($12 \times 2 \times 5 = 22$ mètres carrés). Nous avons à ce jour plus de 25 mètres carrés, dont 24 panneaux de 1,8 m, soit un excédent de 3,92 m (plan d'implantation en pièce jointe, mais vous n'avez pas la pièce jointe, en cours de mise à jour). Nous avons donc suffisamment de panneaux dans la réglementation qui nous est imposée, Monsieur Orsatti, et on vous donnera éventuellement la pièce jointe, on vous la transmettra.

Concernant la commission de circulation, il y a une commission de circulation, comme je m'y suis engagé ; la question est de réunir cette commission de circulation, elle existe cette commission de circulation, peut-être pas dans la terminologie « commission de circulation », mais commission travaux, voirie et circulation. Naturellement, on discutera de l'avenue de Gaulle et d'autres sujets qui vous interpellent, je sais que vous êtes très attentif à la circulation sur la commune de Saint-Laurent-du-Var. Nous l'organiserons avec Danielle, nous le faisons déjà, puisque pas mal de travaux vont se faire sur l'organisation de la voirie sur la commune.

Vous voulez rajouter quelque chose ? Je vous en prie.

M. ORSATTI.- Au-delà de cette question, il y avait peut-être des rues à voir pour les mettre en sens unique ou pas, c'était aussi dans ce sens que je posais la question. Nous en avons discuté, vous n'étiez pas opposé à ce principe.

M. LE MAIRE.- Bien sûr, et je n'y suis toujours pas opposé.

Tu voulais rajouter quelque chose ?

Mme HEBERT.- Non, Monsieur le Maire, vous avez donné la bonne explication, à savoir que notre commission Développement durable, Travaux, Circulation et Proximité s'est réunie dernièrement en février et on a traité justement du projet de Gaulle. Vous n'aviez malheureusement pas pu venir. Il y aura prochainement une commission, on travaille sur le projet qui sera présenté à la commission avant d'être présenté en Conseil municipal.

On avait déjà traité, toujours dans le cadre de cette commission, la problématique de Ravet et du sens unique sur Ravet. On y reviendra puisque c'est un projet qui avance bien, en lien avec la Métropole, puisque nous travaillons sur cet aménagement de l'intersection Ravet/Plantier et donc, pareillement, on le traitera dans le cadre de la commission à laquelle je vous invite, bien évidemment, à venir.

M. ORSATTI.- Je pense que dans ce quartier Ravet, etc., il faut que ce soit une réflexion d'ensemble.

Mme HEBERT.- Bien sûr. Cela s'intègre dans un plan de circulation vu avec la Métropole en lien avec l'avenue du Zoo, etc.

M. LE MAIRE.- On vous fera participer avec les acteurs métropolitains, puisqu'en termes de voirie, j'ai cet honneur de représenter la Métropole en tant que président délégué à la Métropole, plus particulièrement en charge de la voirie et des subdivisions de la Métropole.

Pour la dernière question concernant le POS, Monsieur Thomas Berettoni.

M. BERETTONI.- Déjà pour votre information, Monsieur Orsatti, le POS n'existe plus.

M. LE MAIRE.- Je pense que c'est une erreur.

M. BERETTONI.- Les mots ont du sens, c'est important. La notion de POS n'existe plus depuis l'an 2000, donc 23 ans ; maintenant on parle de PLU, de plan local d'urbanisme et je dirais même plus, maintenant on parle de Plan local d'urbanisme métropolitain depuis 2019. Dans la question, vous nous dites : « Pourquoi est-ce que vous ne baissez pas les droits à bâtir sur la commune ? » Je résume les cinq phrases en une phrase. En fait, vous nous rejoignez sur la politique que l'on mène avec le maire et la majorité depuis 2014. Pourquoi je dis ça ? Parce qu'en 2013, l'ancienne municipalité avait augmenté les droits à bâtir sur la commune de Saint-Laurent-du-Var, ça plus conjugué à la loi ALUR, la loi Duflot en 2014 qui a supprimé le COS, ce qui a fait que quand on a été élu en 2014, les droits à bâtir étaient beaucoup plus importants que précédemment sur notre commune.

En 2019, le PLUm, Plan local d'urbanisme métropolitain, c'est la première fois que l'on a pu, Monsieur le Maire et la majorité, influencer sur les droits à bâtir et on a considérablement baissé les droits à bâtir sur beaucoup de quartiers de la commune, notamment, on en parlait tout à l'heure avec les consorts Bormida, mais aussi sur le quartier des Rascas où l'on a baissé d'un étage, on a augmenté le pourcentage d'espaces verts requis et on a baissé le CES (coefficient d'emprise au sol) ; on l'a fait également sur Louis Ravet La Vallière, également sur toutes les perpendiculaires à l'avenue De Gaulle, Bellevue, Pomarels où on a baissé considérablement, on a passé ces zones en UFB4, zones pavillonnaires, ce qui n'était pas le cas auparavant où c'était des immeubles.

On l'a fait en 2019 et Monsieur le Maire nous a demandé cette année, en 2022 et en 2023, de continuer dans ce sens. En 2022 il y a eu une enquête publique, vous savez que le PLUm a été modifié l'année dernière, d'ailleurs on en avait parlé ensemble, Monsieur Orsatti, et dans ce cadre, le maire nous a demandé de baisser encore les droits à bâtir sur d'autres quartiers de la commune, dans le quartier des Vespins, ce que l'on a fait, ou au-dessus de Tzanck. Aujourd'hui, on continue d'avancer. On souhaite un PLUm qui soit vivant, on souhaite des zones d'aménagement, et Monsieur le Maire l'a rappelé, notamment au niveau du budget avec des zones comme Porte de France, avec des zones comme les Iscles, avec le Puget nord, donc oui, il y aura des constructions, mais maîtrisées, avec des PUP où l'on reçoit de l'argent des promoteurs pour financer des investissements publics, des équipements publics ; Puget Nord, ce sont quand même 14 M€ d'investissements publics pour notre population. Ceci étant, sur le reste de la commune, depuis 2014 et notamment de 2017 à 2022, on a baissé considérablement les droits à bâtir et on continuera à travailler dans ce sens.

M. LE MAIRE. - Nous avons répondu aux questions. Il n'y avait pas d'autres questions de la part des groupes.

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je vous souhaite une excellente soirée.

Je vous dis à très bientôt. Merci à tous et bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

